

Rapport d'activité 2022

Service Droit des Jeunes Namur



*Parce qu'on sait d'où l'on vient,
Et aussi où l'on va,
Tous ensemble.*

EQUIPE

L'équipe se compose **en 2022** de :

- **Camille Degraux**, juriste (remplaçante de Laurence Barreau) et **Alice Cordier** (remplaçante de Camille Degraux durant son congé de maternité)
- **Clément Henry**, intervenant social (emploi Maribel)
- **Erin Dujeu**, (Mi-temps intervenante sociale *et* Mi-temps Coach Participation)
- **Laure-Anne Guillaume**, intervenante sociale (emploi Maribel)
- **Marie Babette**, intervenante sociale (emploi du Fonds Social Européen)
- **Ségolène Dumez**, intervenante sociale
- **Pascale Gillot**, économiste graduée
- **Johanne Wyns**, directrice.

PERMANENCES

Durant le premier semestre de l'année 2022, le service était joignable – comme en 2020 et 2021 - **par téléphone** les lundi et mercredi de 9h à 17h, le mardi de 16h30 à 19h et le vendredi de 10 h à 17h. Les permanences **physiques**, quant à elles, étaient organisées les lundi et mercredi, de 14h à 17h, le mardi de 16h30 à 19h et le vendredi de 10h à 17h.

Depuis plusieurs années, nous avons à cœur d'adapter ces permanences en fonction des besoins des usagers et des constats des travailleurs.

Partant d'un double constat que la permanence au sein d'une « Main Tendue » était peu investie par un public jeune et qu'à contrario, le partenariat avec, d'une part, le Restaurant Social, et d'autre part, avec le Dispositif d'Urgence Social et le Relais Social Urbain Namurois permettait l'identification du service et un relais aisé vers lui, l'équipe a décidé de centraliser toutes ses permanences dans ses locaux Rue Godefroid. L'équipe a aussi observé que pour la majeure partie du public, les horaires de permanence étaient dans les faits fort peu respectés ; que le besoin d'aide ou de se confier ne pouvait parfois pas attendre ; que la faim, la colère ou le froid amenaient les jeunes à pousser la porte « quand ils le souhaitent » et régulièrement tôt le matin. Et pour l'équipe, c'était essentiel d'être présent à ce moment-là. Aussi, **le service a étendu** au maximum son accessibilité en rendant **toutes ses permanences à la fois téléphoniques et physiques. Dorénavant et depuis Août 2022**, le service est ouvert sans distinction aucune les lundi de 9h à 18h, les mercredi et vendredi de 9h à 17h et les mardis de 16h30 à 19h.

En parallèle, dès que les mesures sanitaires l'ont permis, l'IPPJ de Saint-Servais nous a réouvert ses portes et la permanence du samedi faisant suite à une animation s'est réorganisée¹. En dehors de ces samedis, les travailleurs accueillent durant les mois de juin et septembre les jeunes et leur famille, plus spécifiquement dans le cadre des procédures relatives aux recours scolaires.

¹ Une fois toutes les cinq semaines, de 10h à 15h.

ACTIVITÉS LIÉES AU PROJET PÉDAGOGIQUE

Les Services d'Actions en Milieu Ouvert ont pour mission principale de réaliser des actions de prévention sociale et éducative, au bénéfice des jeunes d'une zone d'action déterminée, dans leur milieu de vie et dans leurs rapports avec leur environnement social, en l'absence de mandat administratif ou judiciaire².

1. AU NIVEAU ÉDUCATIF

Dans le cadre des missions spécifiques qui leur sont conférées, les Services Droit des Jeunes dispensent aux jeunes, à leur famille et familiaux, dans un langage adapté, une information juridique complète et adéquate, leur permettant de mieux comprendre leur environnement social et ainsi de faire des choix et d'agir en connaissance de causes.

a. Les demandes d'information – Consultations

Conformément à notre cadre de travail, nos actions de prévention premières sont l'écoute, la valorisation et la réorientation et ce, avant l'accompagnement social individuel. Une information complète sur les effets et les conséquences possibles des actions est systématiquement apportée avant toute proposition d'accompagnement dans les démarches.

Nombre de consultations

Sur l'ensemble de l'année 2022, le Service Droit des Jeunes de Namur a été consulté à **507 reprises**³. Ce nombre est pour la **troisième année consécutive anormalement faible** puisqu'il se situait en général - depuis plusieurs années et sur la seule entité de Namur - entre 600 et 800 demandes d'informations.

Deux premières hypothèses aux fondements différents peuvent être formulées : en 2020, un document explicatif annexe au registre des consultations visant à uniformiser les pratiques d'encodage déjà revues en 2018 a été reréfléchi entre les équipes de Namur et Arlon⁴. Ensuite, 2020 a définitivement marqué un tournant dans le fonctionnement des services et des familles notamment dans leur prise de contact avec le réseau/l'extérieur et dans la sollicitation/investissement des services⁵. Cependant, selon nous, **la tendance inversée à l'augmentation des dossiers reste – en rencontrant directement le sentiment des travailleurs – l'explication la plus commune. Si le téléphone sonne moins, les questions socio-juridiques qui nous sont adressées sont plus complexes et débouchent beaucoup plus régulièrement sur des accompagnements.** D'ailleurs, lorsque le 1^{er} contact donne immédiatement lieu à la suite de la demande d'information à la réalisation de démarches et donc à l'ouverture d'un dossier,

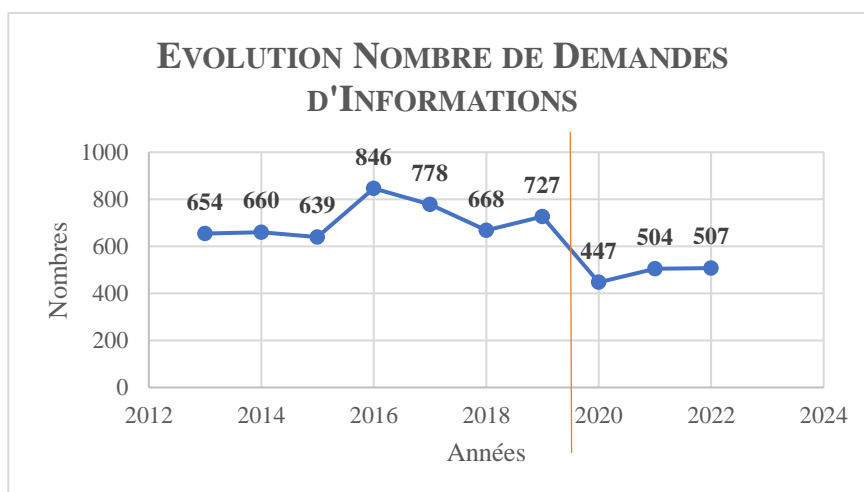
² Art. 2 al. 30 du Décret du 18 Janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.

³ + 3 demandes par rapport à 2021.

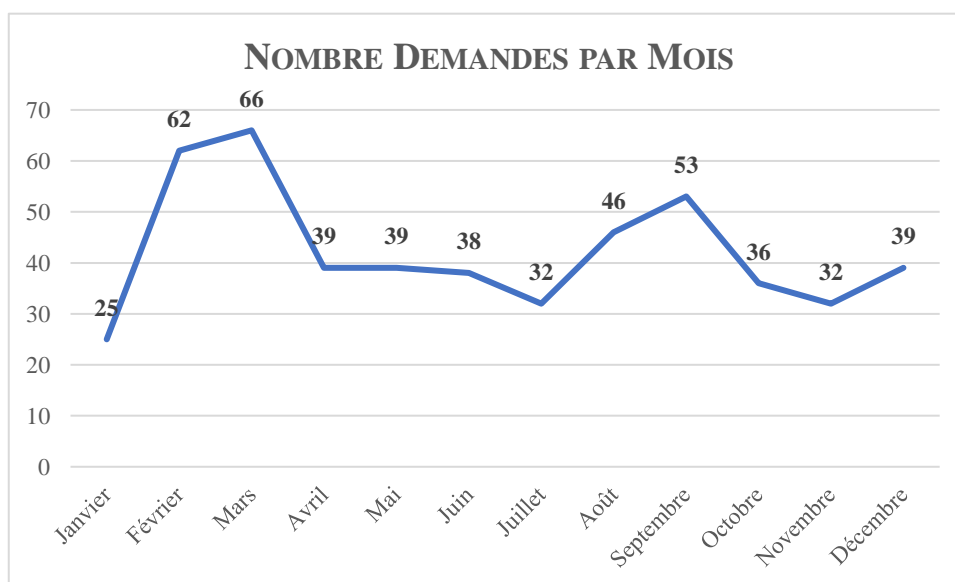
⁴ Une consultation est encodée par *nouveau* contact pris avec le travailleur. Il est possible de compléter certains items plusieurs fois pour une même demande. Il s'agit d'encoder le moment où la demande entre dans le service ; et non de dénombrer chacune des questions formulées par l'interlocuteur lors de la prise de contact.

⁵ Un parallèle pourrait par exemple être fait avec la forte augmentation d'enseignement à domicile.

elle ne sera pas encodée dans les consultations mais comprise dans le suivi et le « dossier administratif » qui en découle afin de ne pas être doublement comptabilisée⁶.



Alors que nous interrogeons l'année dernière en regard de 2020 et 2021 (années particulières liées au Covid) la régularité des répartitions mensuelles des consultations, la courbe de 2022 se révèle très semblable à celle de 2021 (hormis juin et août – Cfr. Ci-dessous). Ainsi, elle donnerait une nouvelle fois à penser que 2020 était une année tout à fait particulière.

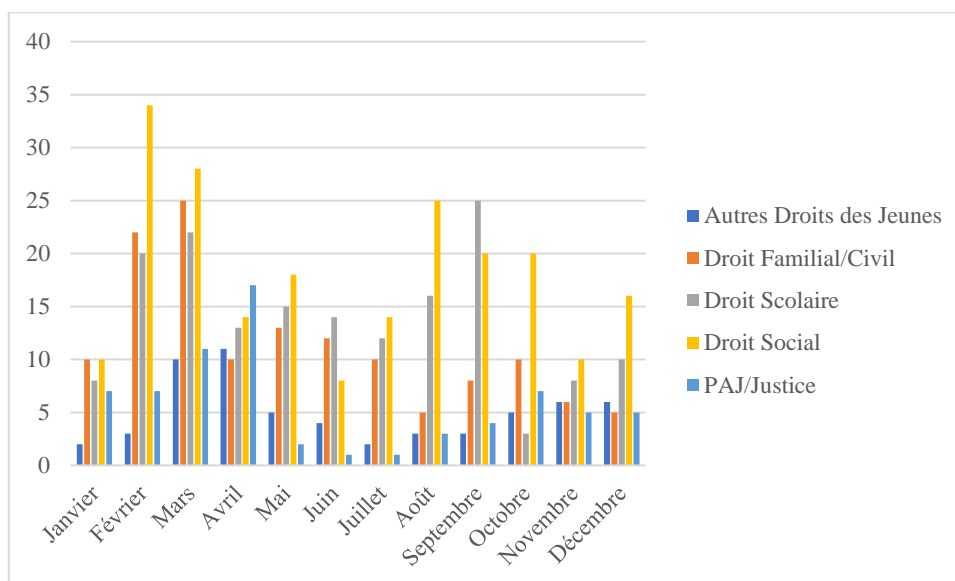


Malgré tout, si les périodes de **moins grandes activités du service** se situent généralement durant les périodes de **vacances scolaires** et si - à l'inverse - les **mois de Mars, Juin et Septembre** sont régulièrement fort chargés, il semble qu'annuellement l'un ou l'autre mois fasse statistiquement exception⁷. Ce n'est sans doute pas la dernière fois puisque, par exemple, le calendrier scolaire est en cours d'adaptation et cela n'est pas sans conséquence sur nos consultations.

⁶ Ceci pourrait se lire en parallèle de la complexification du Droit et des demandes formulées déjà développées à la page 14 de notre Rapport d'Activité 2021.

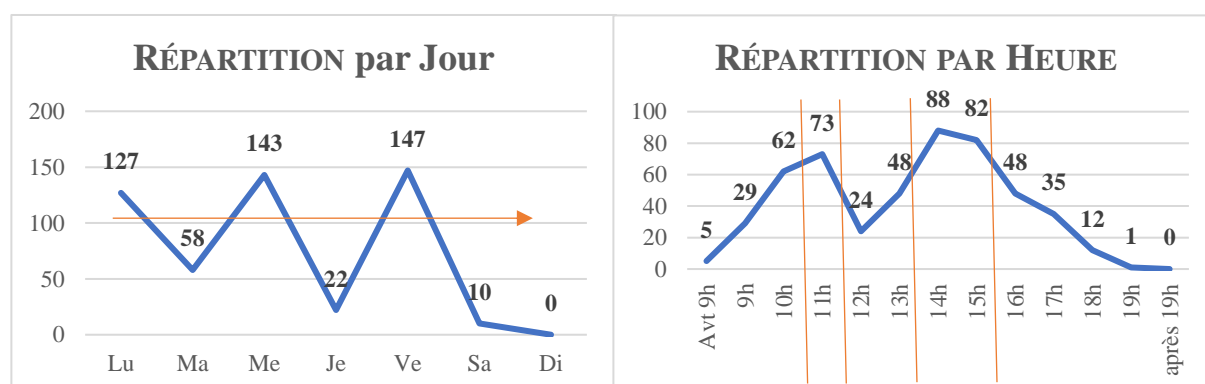
⁷ En l'occurrence les mois de Juin et Août.

Cela étant, au départ du graphe ci-dessous, il nous est d'ores et déjà possible de faire le lien entre cette exception du mois de juin – mois durant lequel nous sommes généralement très distinctement consultés pour du droit scolaire - et la nouvelle chute des dossiers en droit scolaire.



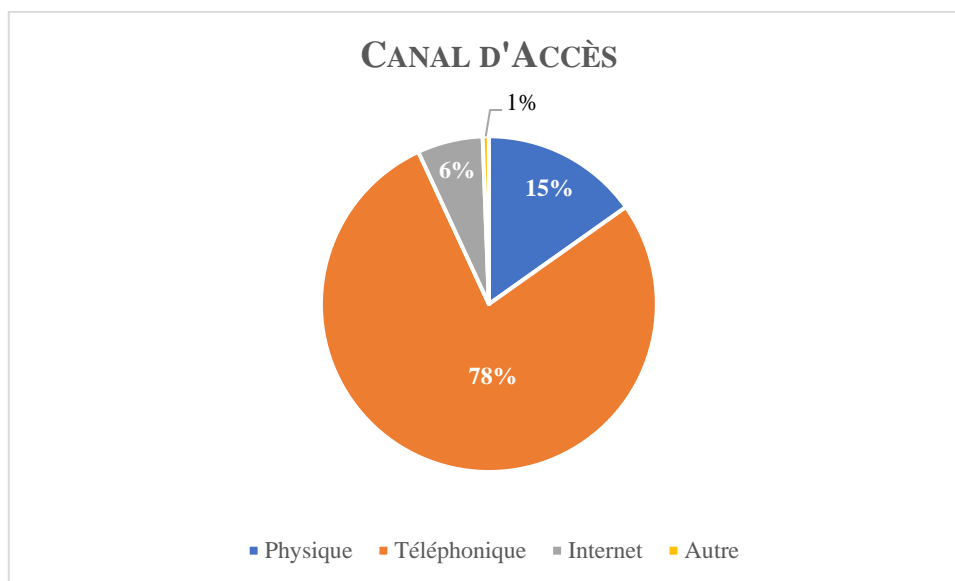
Très probablement liées à l'organisation de nos permanences, les journées sont similairement investies les lundi, les mercredi, et les vendredi (le changement d'ordre hiérarchique des jours est variable selon les années mais non significatif ; les lundi et vendredi se sont inversés tandis que le mercredi est on ne peut plus stable).

D'années en années, les **après-midis** sont majoritairement investies (**64,1%**) avec des pics de consultations aux alentours de **11h et 14h-15h**.



Canaux d'accès

Comme dans d'autres arrondissements, la **grande majorité de ces demandes d'informations se font dans le cadre des permanences téléphoniques**. Nous pouvons aisément supposer que dans le cadre d'un premier contact, de l'obtention d'une information ponctuelle, de l'éventuelle fixation d'un premier rendez-vous, les particuliers tout comme les professionnels préfèrent, avant de se déplacer, s'assurer qu'ils frappent à la bonne porte ou espère, par ce biais, obtenir une réponse plus rapidement.



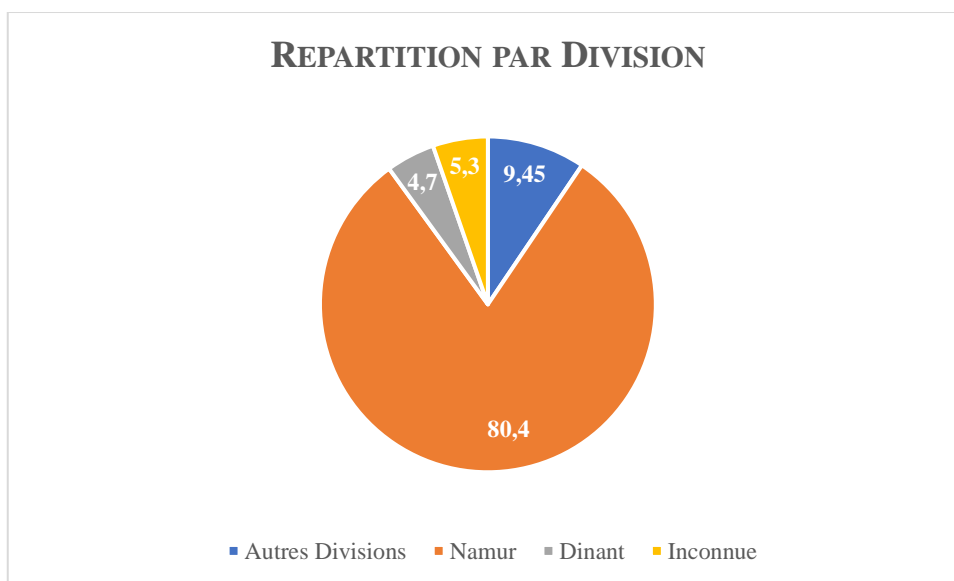
Renforçant notre hypothèse sur une sollicitation différente des services depuis 2020, 2022 est la troisième année qui s'écarte d'une **tendance stable depuis 2014 pour les consultations physiques d'atteindre les 20%. Depuis 2020 elle approche les 15%**.

L'obtention d'une information dans le cadre d'une action de prévention sociale ou collective sont, d'année en années, proches de 0. Elles ont davantage lieu **lors de rencontres entre services**.

Une **page Facebook et un compte Instagram** permettent de communiquer en permanence nos horaires et lieux de permanences, nos activités et l'information que nous estimons utile et nécessaire. Aucune permanence via les réseaux sociaux n'est organisée mais **l'utilisation de « Messenger »** s'avère plus que nécessaire dans certains de nos suivis. En effet, l'investissement d'internet et des réseaux sociaux par les jeunes est indéniable. L'accès à internet rendu pratiquement public est au cœur des interactions sociales. Ces outils sont en constante évolution et permettent aux jeunes aujourd'hui d'être connectés en continu. Les adolescents sont particulièrement sensibles à l'urgence de communiquer. L'usage des technologies ne doit pas devenir une fin en soi mais peut être un moyen susceptible d'entrer en relation avec les jeunes. Pour pallier au crédit de téléphone, **le recours aux messageries des réseaux sociaux** s'impose en quelque sorte à nous. En l'occurrence, certains usagers, mis en autonomie, isolés, précarisés, entretiennent le contact « social » très régulièrement par le biais de « Messenger ».

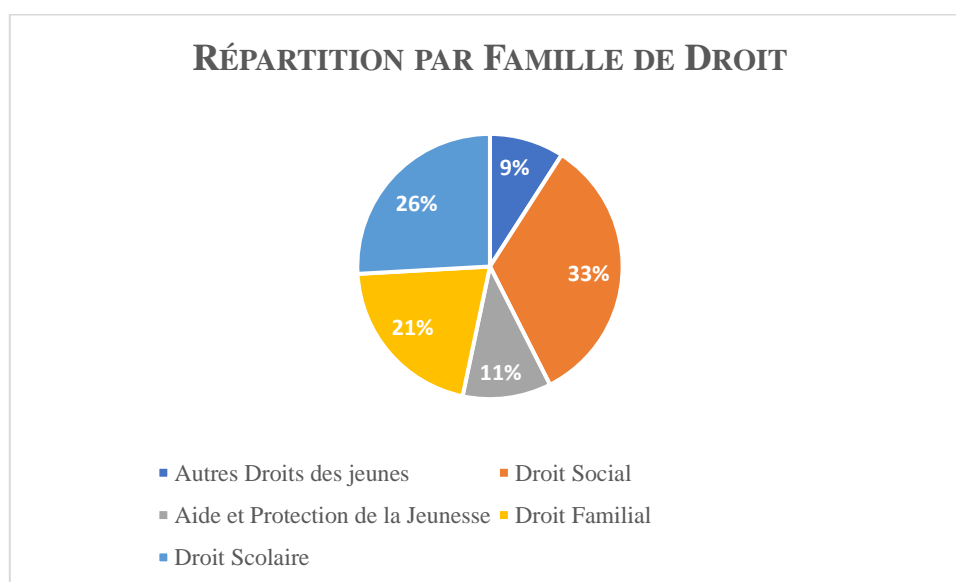
Malgré tout, le **canal d'accès « internet », reste un canal peu usité⁸**.

⁸ Statistique stable de 5%.



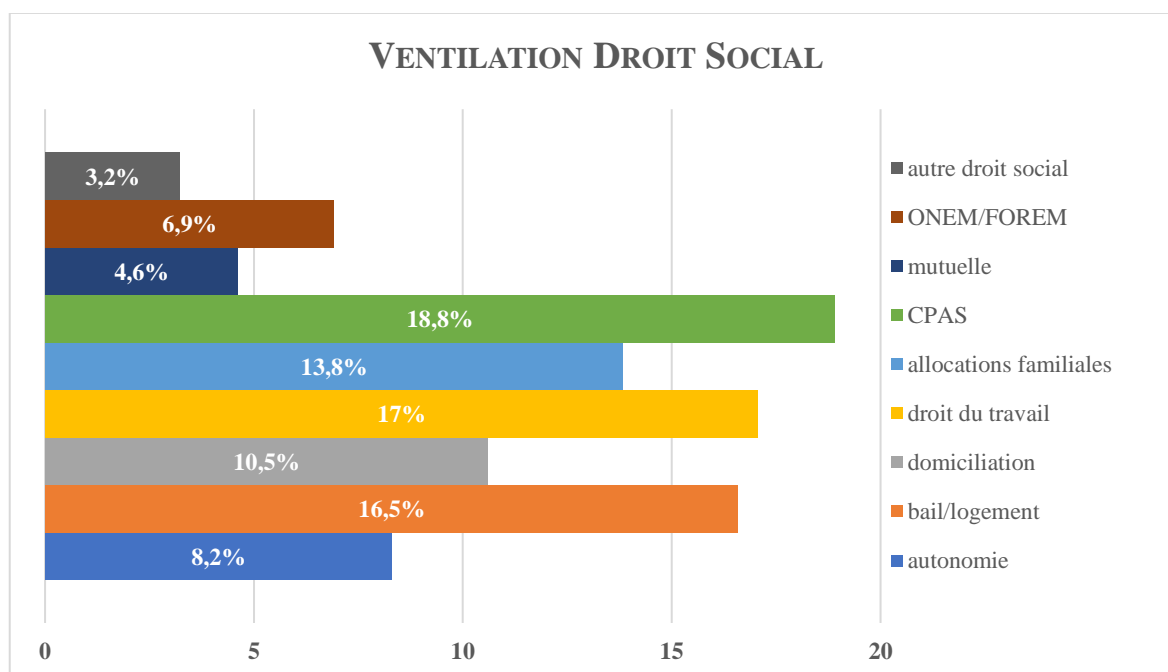
Comme pour les accompagnements, les consultations du SDJ de Namur se font dans la très grande majorité des cas par des professionnels et des particuliers de la **division de Namur** (80,47% ; soit +6,3%). D'année en année, il est intéressant de relever que les demandes provenant de la division judiciaire de **Dinant** sont carrément inférieures à celles regroupées dans la **catégorie « autre »** qui, elle, **augmente régulièrement** depuis que nous relevons cette donnée (9,3 % en 2022 ; 9,5% en 2021 ; 6,7% en 2020 ; 5,9% en 2019 ; pas de données auparavant). Celles-ci proviennent de manière assez équilibrée soit du **Brabant-Wallon** soit d'autres arrondissements couverts par un SDJ vers lequel, lorsqu'il s'agit d'une demande d'accompagnement, nous orientons⁹.

Objet des demandes

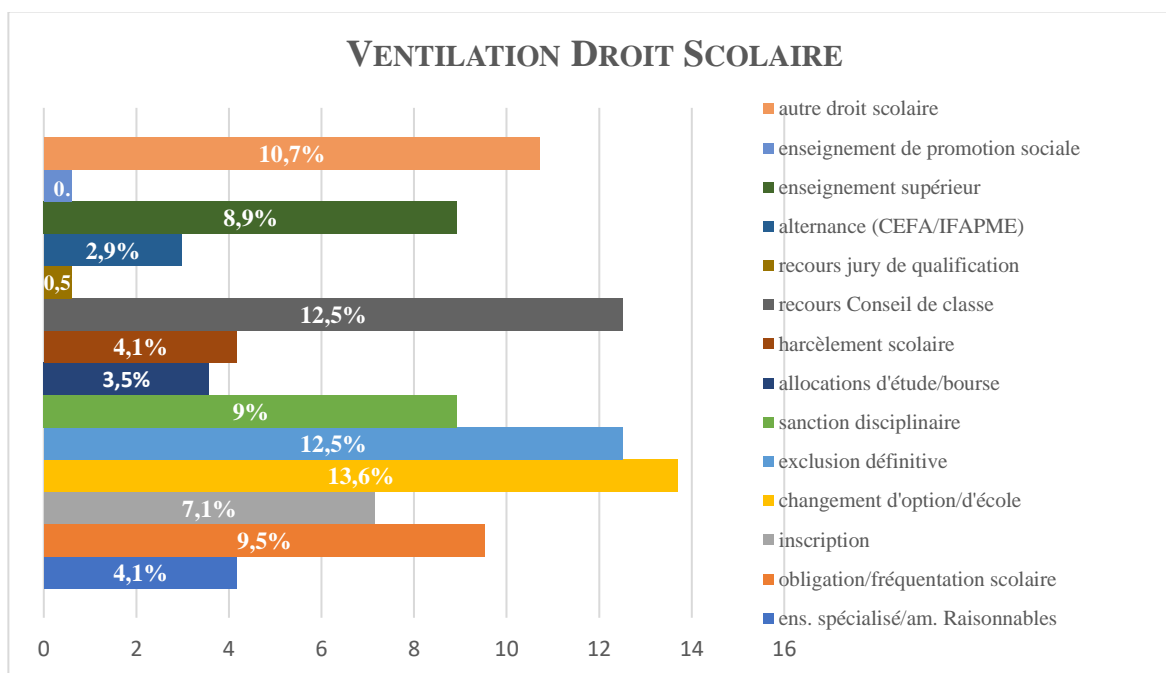


⁹ Hainaut : 6 ; Liège : 4 ; Brabant Wallon : 6 (-14) ; Bruxelles : 5.

Avec un total de 217 demandes d'informations (+58 par rapport à 2021, + 79 par rapport à 2020, + 27 par rapport à 2019), les consultations en **Droit Social** sont – bien que de manière moins prononcée encore qu'au niveau des dossiers – loin devant. Hormis en 2020 où nous comptabilisons 30,6%, **les demandes dans cette matière n'ont jamais été aussi nombreuses et ne se sont jamais autant distinguées**. En effet, sur l'ensemble des consultations, 4 des 5 premiers types de demandes relèvent de cette famille de droit (**CPAS** = 41 demandes, soit deuxième type de demandes sur l'ensemble des consultations ; **Droit du travail** = 37 demandes, soit troisième type ; **bail/logement** = 36 demandes ; **allocations familiales** = 30 demandes).

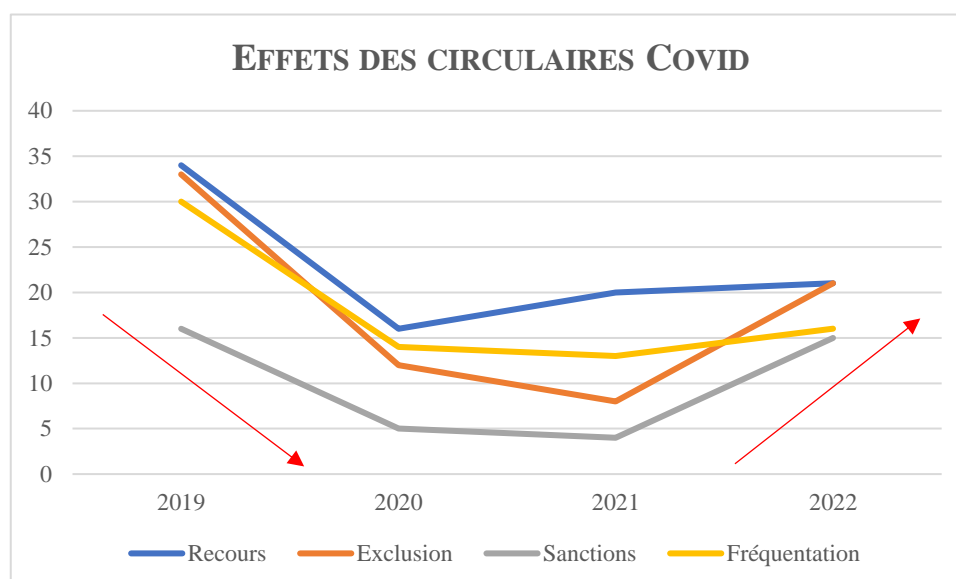


Durant de nombreuses années, notre service a été régulièrement sollicité pour des questions relevant du **Droit Scolaire**. Nous notions déjà une **diminution successive depuis 2016** et une **chute libre en 2020 et 2021** en comptabilisant 131 et 132 demandes d'informations quand nous en dénombrions encore 229 en 2019. Le service n'avait plus été aussi peu consulté dans cette matière depuis 2009 ! En 2022, avec ses 168 consultations et ses 26 %, le droit scolaire reste l'une des matières dominantes pour laquelle notre aide est sollicitée.



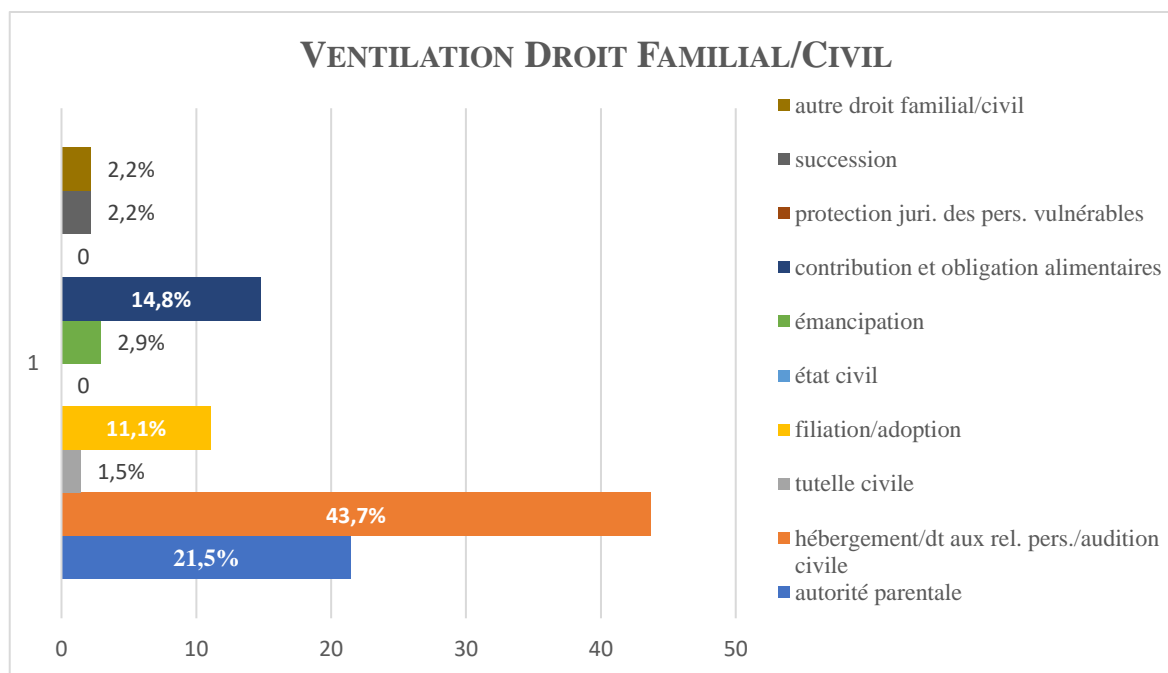
Les variations avec l'année précédente dans les catégories « phares » où nos interventions sont généralement largement nécessaires et reconnues se chiffrent de la manière suivante : les recours contre les décisions de Conseils de classe (+1 avec 2021 ; + 5 avec 2020; - 13 avec 2019) ; les **exclusions définitives** (+ 13 avec 2021 ; +19 avec 2020 ; - 12 avec 2019) ; les **sanctions disciplinaires** (+11 avec 2021 ; +10 avec 2020 ; - 12 avec 2019) ; les **fréquentations scolaires** (+ 3 avec 2021 ; +2 avec 2020 ; - 14 avec 2019 ;).

Au vu de ce comparatif des chiffres, l'hypothèse que nous formulons l'année dernière est largement étayée : l'adoption des circulaires interdisant exceptionnellement tant les exclusions que les redoublements et les refus de réinscriptions durant l'année 2020-2021 ont eu leur effet. La crise sanitaire est terminée, l'effet des circulaires également !

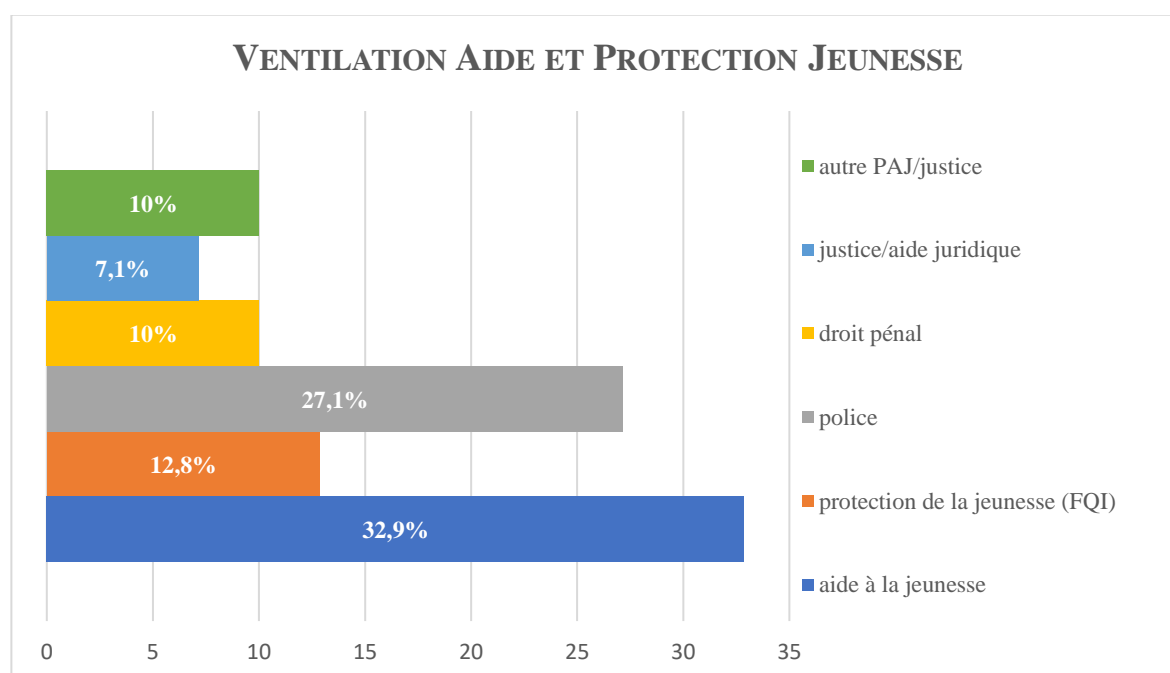


Dans la catégorie **Autres** (10,7%) sont regroupées cette année encore des questions très variées : les classes DASPA ; équivalence de diplômes ; conflit avec professeur ; droit de consultation de documents administratifs ; phobie, discrimination, enseignement à domicile, l'exclusion d'internat, etc.

Tout à fait à l’opposé de 2021 qui a été marqué par une très forte augmentation des demandes d’informations en **Droit Civil et Familial**, 2022 constitue avec un total de 135 consultations (- 38) l’année la plus faible proportionnellement parlant depuis le début de nos relevés statistiques !



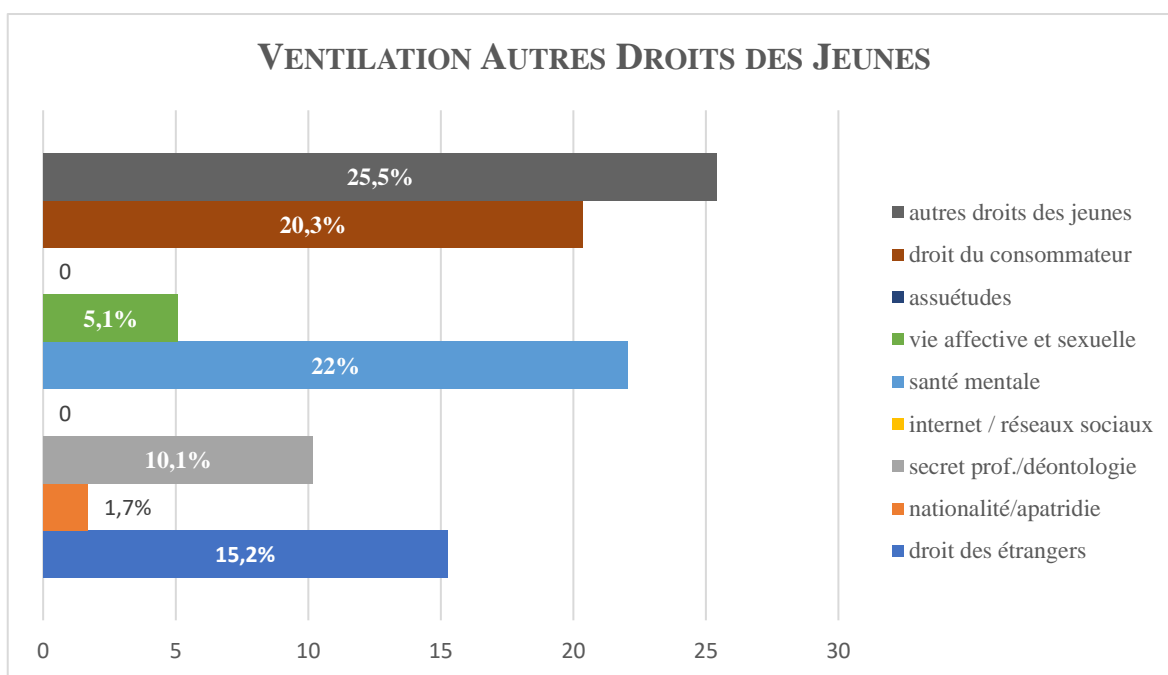
Pourtant, à elles seules les demandes relatives à **l’hébergement et aux auditions civiles** constituent le **premier type de demandes spécifiques** pour lesquelles nous sommes sollicités, toutes matières confondues (**9% de l’ensemble des consultations**). Avec la moitié de demandes en moins, les demandes relatives à **l’autorité parentale** arrivent en sixième position (29 demandes soit 4,4 %). Bien qu’en diminution, ces deux types de demandes souvent en lien avec des situations de séparation et de divorce représentent invariablement un grand nombre de nos consultations¹⁰.



¹⁰ Cfr. Rapports d’Activité précédents notamment 2017, p. 8 et 2021 p. 11.

En **Droit de la Jeunesse**, les consultations restent constamment inférieures à 15% de l'ensemble des demandes. Si les demandes relatives à l'**Aide à la jeunesse** avaient pour habitude d'être annuellement supérieures en nombre pour le volet Aide par rapport aux autres volets, la proportion de ces derniers s'est considérablement accentuée depuis 3 ans. Aussi, en 2022, les demandes regroupées sous un volet plus « répressif » représentent 49,9%. Nous le verrons plus loin, ces demandes sont souvent portées par les acteurs de ce secteur spécifiques.

Notons que nous avons décidé après évaluation en équipe de l'encodage d'intégrer à cette famille de droit l'encodage des demandes relevant de l'aide juridique mais qu'elle reste comme chaque année inférieure à 2% (0,7 % en 2022)¹¹.



Depuis 6 ans, la **catégorie « Autres Droits des Jeunes »** continue d'attirer particulièrement notre attention puisqu'elle regroupe, et ce malgré l'affinage des catégories d'encodage, le triple du pourcentage chiffré - avant 2017 - entre 2 et 3%. En regard des statistiques, cette cinquième « famille de droits » qui était encore en 2017 constituée de 4 droits est aujourd'hui affinée à la demande des travailleurs et en regroupe 9. Ceci est un indicateur incontestable selon nous de la **complexification du Droit, de l'accès aux droits et du travail de l'équipe** qui nécessite d'autant plus **une formation continue des travailleurs** amenés entre autres mener **des recherches juridiques plus nombreuses**.

Celle relative au **droit des étrangers** est en légère diminution (comme pour les dossiers) et confirme qu'à Namur, nous sommes relativement peu sollicités pour cette matière très spécifique (1,3% de l'ensemble des demandes).

Par contre, est *encore* à noter une augmentation dans la sous-catégorie **santé mentale** ajoutée à notre grille d'encodage en 2019 (22% en 2022 ; 13,2% en 2021 ; 12,9% en 2020 et 6,1% en 2019)¹².

La nouvelle sous-catégorie « **droit du consommateur** » confirme également notre affinage puisque 13 demandes ont été formulées et que plusieurs dossiers sont en parallèle ouverts.

Les consultations encodées dans « autres droits » sont encore en augmentation (15 demandes). Cependant, il est à noter que cette année quelques-unes d'entre elles auraient trouvés une sous-catégorie où s'encoder (3 dans droit du consommateur, 1 dans droit du travail et 1 voire 2 dans réseaux sociaux). Par ailleurs, comme l'année dernière plusieurs concernent du droit médical et les droits du patient (5 au total).

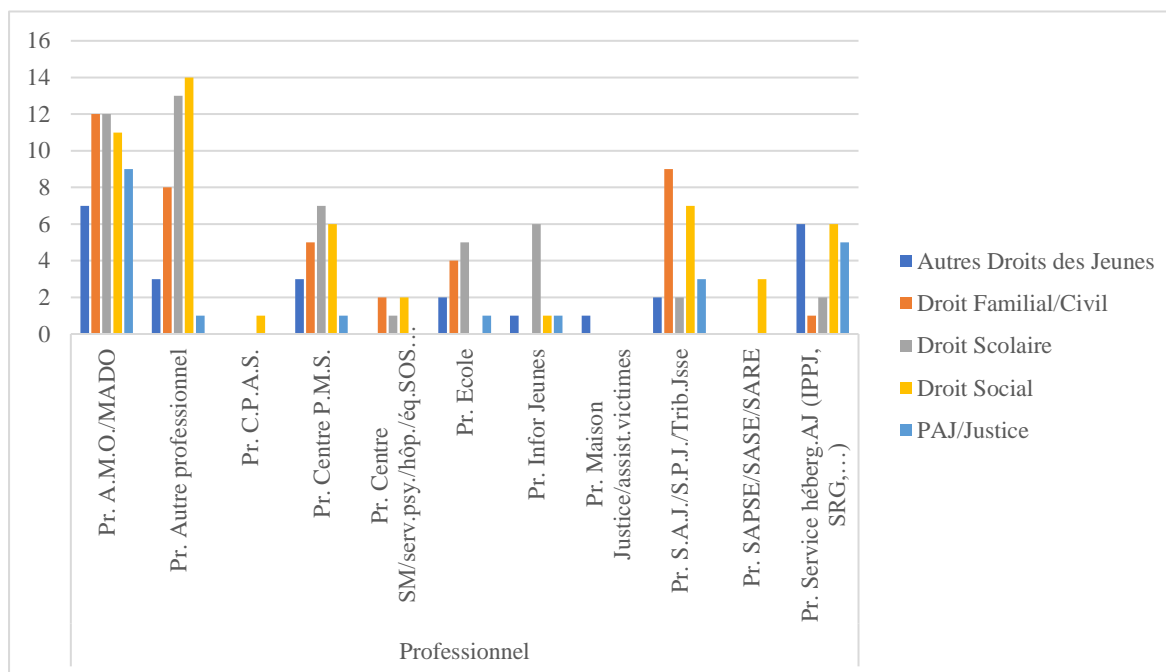
¹¹ Antérieurement, était classée dans la catégorie « autres droits des jeunes ».

¹² 3 demandes en 2019 ; 4 en 2020 ; 7 en 2021 et 13 en 2022.

Origine et Âge

La répartition des consultations est, de manière stable, largement plus importante en provenance des **particuliers** que celles des **services sociaux**. Dans les mêmes proportions que les années précédentes, les services sociaux et les particuliers nous ont respectivement consulté en 2020 à raison de **71,8%** et **28,2 %**.

Les demandes proviennent à **55,9% du secteur de l'Aide à la jeunesse**. Cette proportion est en baisse depuis plusieurs années (54% en 2021 ; 58,6% en 2020 ; 57% en 2019 ; 65 % en 2018 ; 61% en 2017.)



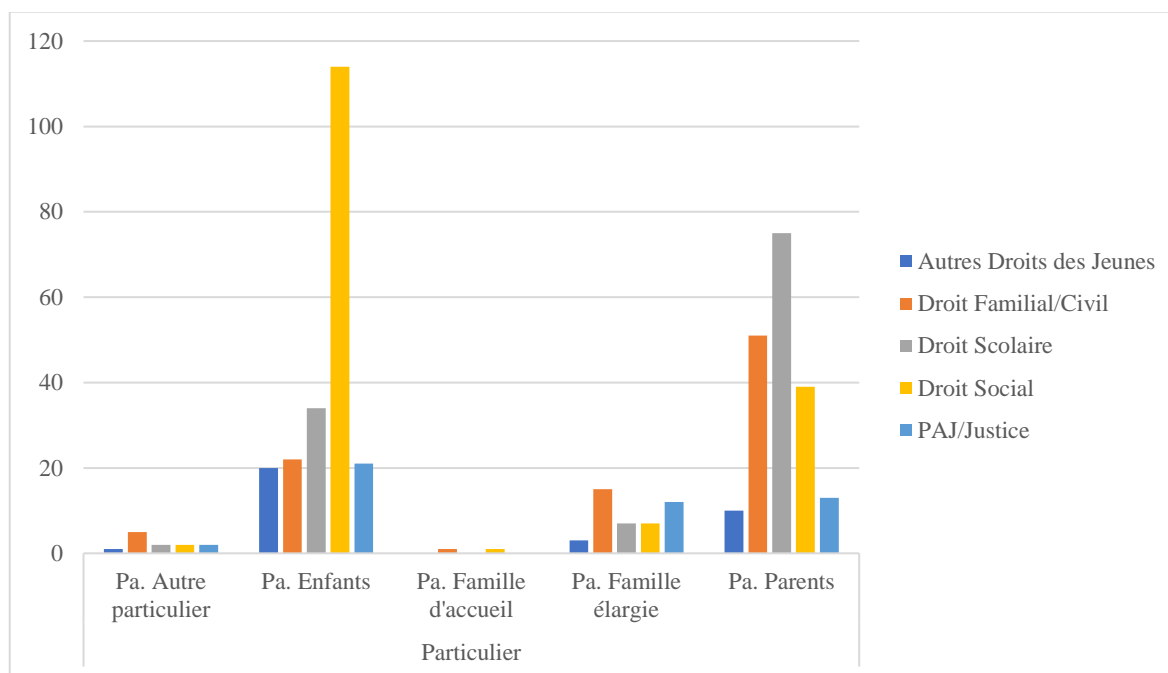
De manière tout à fait stable, près d'un tiers des demandes proviennent des **AMO et de la MADO (28%)**. Cela **met en évidence le relais entre nos services et atteste de notre complémentarité**. Elles nous consultent régulièrement d'ailleurs dans chacune des 5 Familles de Droits que nous répertorions.

A égalité, avec 40 demandes également, sont regroupées celles émanant des **services mandants et mandatés de l'Aide à la jeunesse**.¹³ Les **mandants**, nous consultent majoritairement comme de nombreuses années pour du droit familial puis social; les **services mandatés** davantage pour ce qui relève du droit social, puis pour d'autres droits et ceux en lien avec leurs mandats.

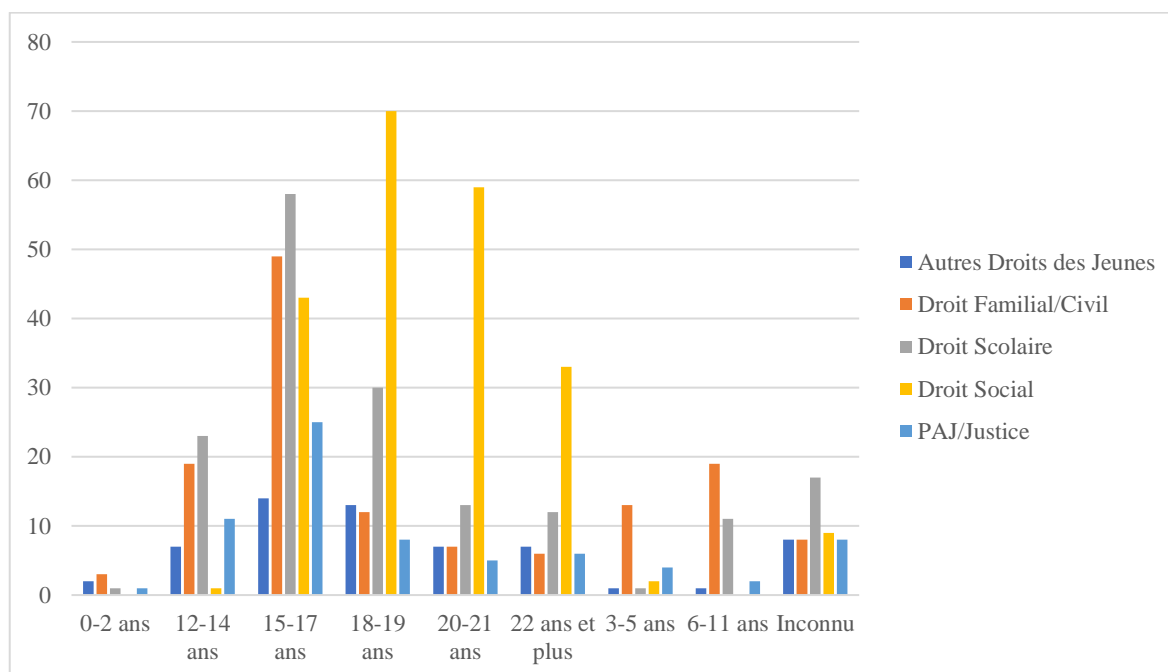
La catégorie « **autre** » nous consulte essentiellement pour du droit social et du droit scolaire. Les professionnels notamment identifiés sont : une Maison de Jeunes ; des services d'aide aux MENA ; le SIEP ; des services travaillant dans la culture ; des services d'aide aux personnes malentendantes ; le RWLP ; le SIREAS ; un organisme de formation agréé par l'aide à la jeunesse, etc.

Infor Jeune, service d'information généraliste, se tourne vers nous d'année en année surtout lorsqu'ils ont des demandes relevant du droit scolaire.

¹³ Demandes émanant des autorités mandantes : 10,67% en 2021 ; 7,8% en 2020 ; 7,8% en 2019 ; 12,6% en 2018 ; 13% en 2017 ; 12% en 2016 ; 13,27% en 2015 ; 14,69% en 2014, 17,26% en 2013 ; 22,31% en 2012.

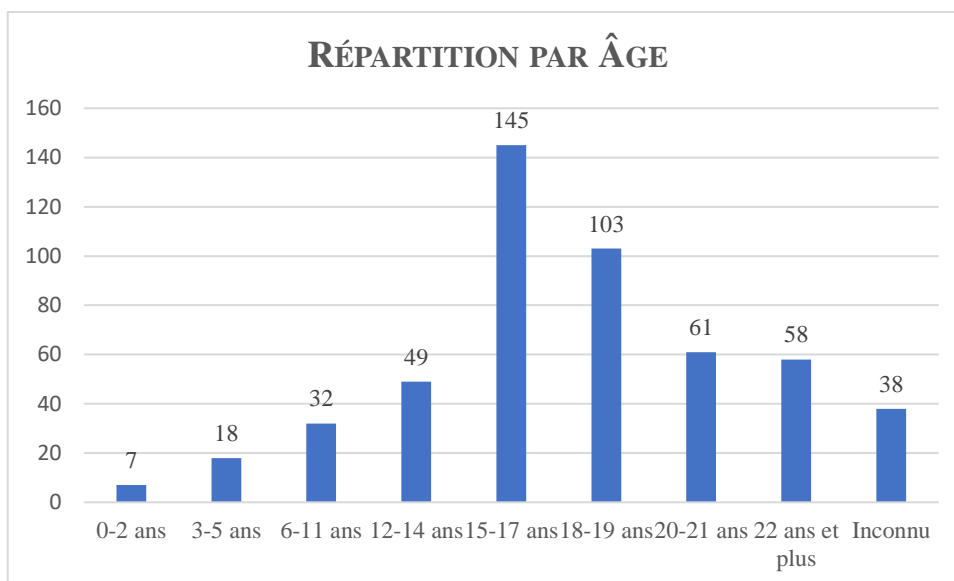


Invariablement, les **enfants**, tous âges confondus, nous consultent **très majoritairement pour le droit social**. Les **parents**, eux, s'adressent à nous essentiellement par rapport au **droit scolaire** et au **droit de la famille**.



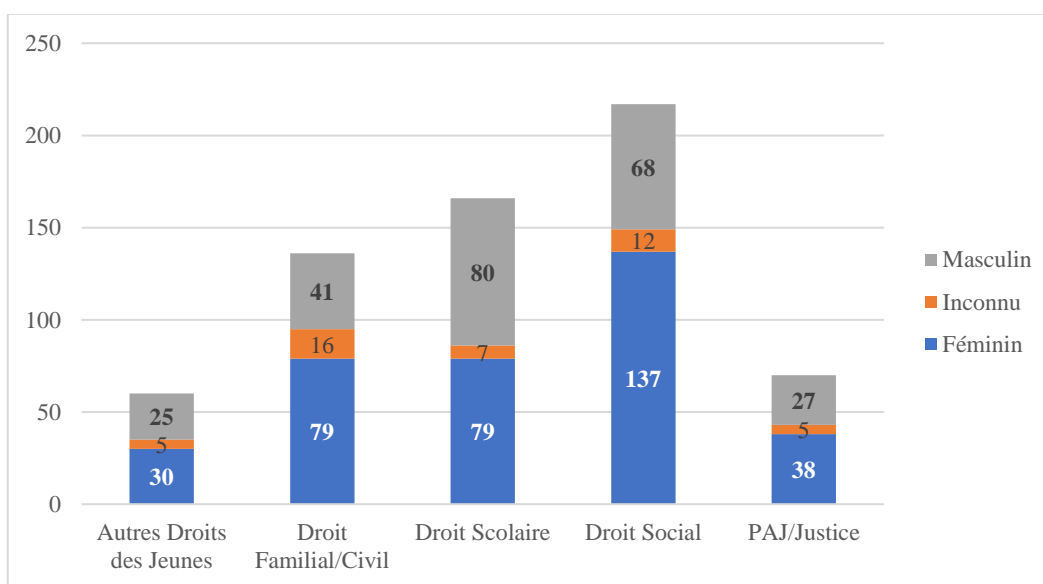
Plus spécifiquement, les consultations relatives aux **grands ados** (15-17 ans) concernent d'abord et nouvellement le droit scolaire, puis les droits sociaux et familiaux, bien avant le droit de la jeunesse et les questions relevant de la catégorie Autre. Chaque année l'organisation hiérarchique de ces trois premières catégories se réorganisent **sans réellement se distinguer**.

A l'inverse, **invariablement**, les questions des **jeunes majeurs** relèvent du droit social puis – bien après – du droit scolaire ; celles des « **préados** » du droit civil/familial et scolaire ; celles des **enfants en bas âges** du droit civil et familial.



Les demandes d'informations les plus nombreuses concernent **invariablement** les jeunes mineurs proches de la majorité et âgés de **15 à 17 ans** (20,15%). Cela dit, si nous regroupons les demandes émanant des « **jeunes majeurs** », toutes confondues elles atteignent un pourcentage majoritaire de 43,4%. Elle est d'ailleurs **encore en augmentation** (36,1% en 2021 ; 32,2% en 2020 ; 32,9% en 2019 ; 29% en 2018 ; 30% en 2017). Pour le surplus, la variation en nombre des catégories d'âges prise individuellement est faible entre les années hormis une **augmentation spécifique des 22 ans et plus** (+ 24 jeunes) en 2022.

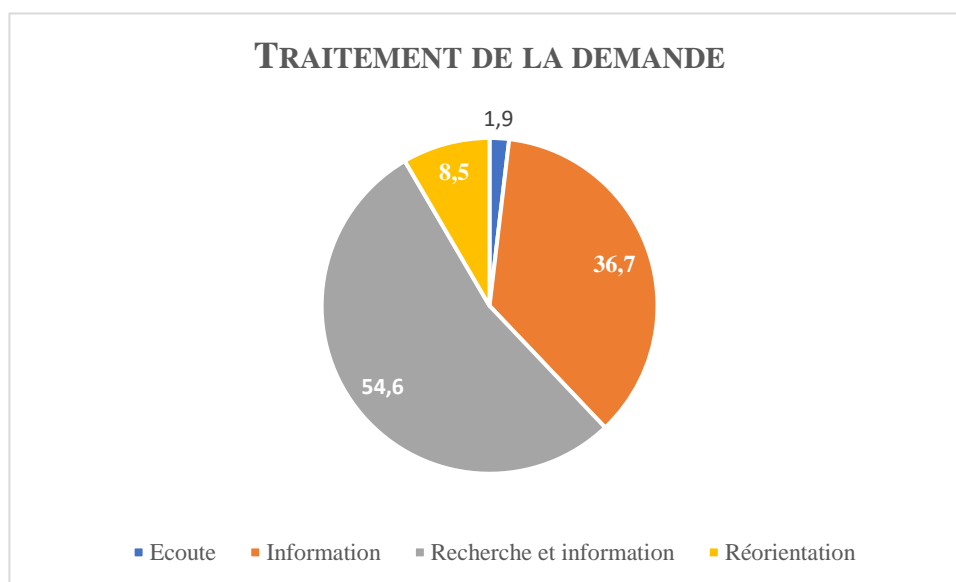
De manière chronologiquement dégressive se succèdent ensuite les demandes relatives aux tranches d'âges inférieurs. **L'enfance et la petite enfance** restent les périodes pour lesquelles nous intervenons le moins. À l'inverse, nous assurons **de plus en plus le relais de services d'aide à la jeunesse à la majorité** et la « limite » des 22 ans est parfois à nos yeux une sorte de frontière imaginaire.



Généralement, nous sommes tant consultés par les filles que par les garçons et les variations ne sont pas significatives. En 2022, comme en 2021 mais à l'inverse de 2020, une légère prévalence féminine est à souligner (53,62% de filles et 38,94% de garçons).

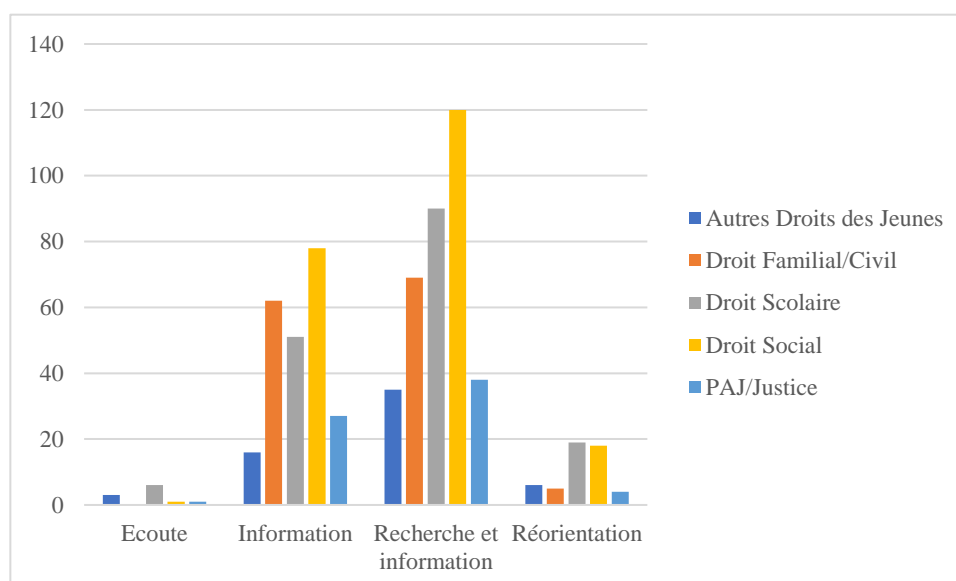
D'années en années, exception faite au droit scolaire, les associations entre les matières et le sexe des jeunes sont indéfinies au niveau des consultations.

Traitement de la demande



Dans 36,7% des cas, les demandes des usagers sont rencontrées par une **information directe** dispensée par les intervenants qui assurent la permanence. Outre le fait que nous encadrons annuellement des **stagiaires**, que l'équipe s'agrandit et a accueilli dans le cadre de remplacements des nouveaux travailleurs qui doivent prendre le temps de se former, les constats énoncés plus haut quant à une **complexification du Droit** explique assurément ce pourcentage en baisse depuis plusieurs années¹⁴.

Par ailleurs, les travailleurs de l'équipe expriment régulièrement - en regard des **modifications législatives variées/régulière** et de la rigueur professionnelle qui les animent - le besoin de **vérifier (avant de la dispenser)** l'information juridique apportée.



Dans 54,6% des cas, une **recherche** est donc jugée nécessaire pour réponse à la demande. De manière assez semblable à l'année dernière, cela concerne majoritairement des situations relatives à l'hébergement et au droit aux relations personnelles ; au changement d'école/optique ; au droit du travail au CPAS et aux allocations familiales.

¹⁴ 30,4 % des Recherches et Informations ont été encodées pas les stagiaires en formation.

Dans 8,5% des cas, le service réoriente vers un autre service ; ce pourcentage est en diminution constante depuis 4 ans. On peut donc en déduire qu'une grosse majorité des demandes relèvent de notre compétence et que nous sommes adéquatement identifiés par les services et par les particuliers.

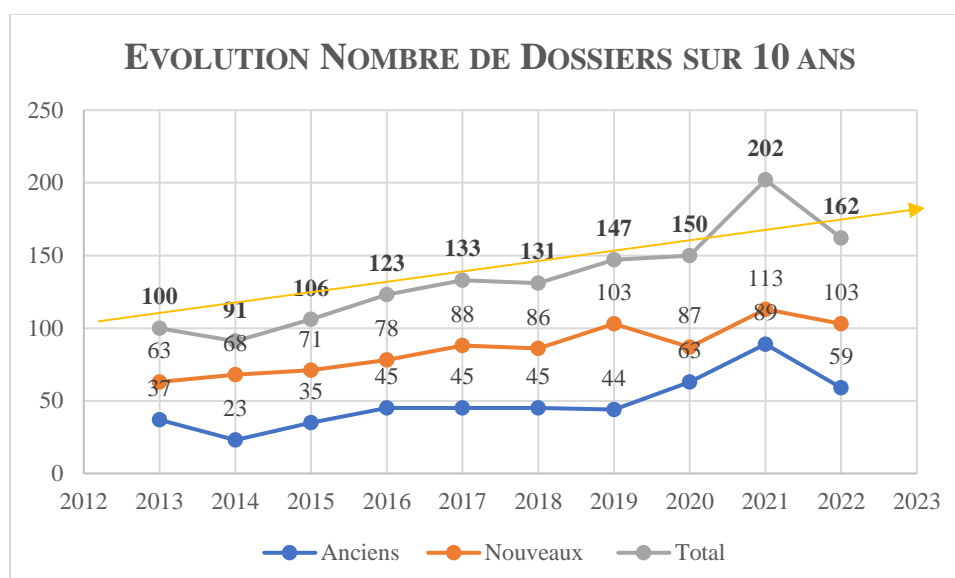
Lorsque l'équipe réoriente un jeune, un familial ou un professionnel, elle le fait majoritairement vers la FEF (Fédération des Etudiants Francophones) ; Des avocats spécialisés dans des matières particulières lorsqu'est pressentie une action en justice (Droit Patrimonial ; Conseil d'Etat ; Droit des étrangers ; Droit International Privé) ; Infor Jeunes ; le Service Info Conseil Logement ; Centre de Santé Mentale ; Syndicats.

b. Les dossiers ouverts

Au-delà de l'information juridique, le Service accompagne les jeunes qui le souhaitent dans leurs démarches juridiques et sociales, en les associant pleinement au processus d'aide. Il leur donne l'occasion de faire valoir leurs droits, y compris le cas échéant par voie judiciaire.

Nombre de dossiers – Plus nombreux, plus longs, plus complexes...

Durant l'ensemble de l'année 2022, **162 dossiers** ont été traités sur l'arrondissement de Namur. Quand bien même ce nombre représente une diminution de 40 dossiers, avec ces 103 nouvelles demandes d'accompagnements il n'en reste pas moins le deuxième nombre le plus important, avec une **augmentation de plus de 60 % en 10 ans**¹⁵.



Ce qui est particulièrement interpellant pour les permanents est la **complexité des dossiers**. L'équipe est formelle, **le public qui pousse les portes aujourd'hui n'est plus le même qu'il y a trois ans**¹⁶. Pour nombre de jeunes, le réseau en place s'est essoufflé, a « lâché », nous obligeant parfois comme un effet en cascade à sortir de notre cadre. Ces difficultés multiformes sont mises en exergue par notre système d'encodage. En effet, celui-ci est historiquement réalisé selon le principe *un dossier par jeune et par matière*¹⁷. En effet, 119 jeunes ont demandé un accompagnement pour réaliser des démarches dans une seule famille de droit mais 17 jeunes ont rencontré des difficultés se juxtaposant : 11 jeunes ont deux dossiers ouverts ; 3 jeunes ont trois dossiers ; 3 en ont 4 ou plus. C'est ce que nous appelons

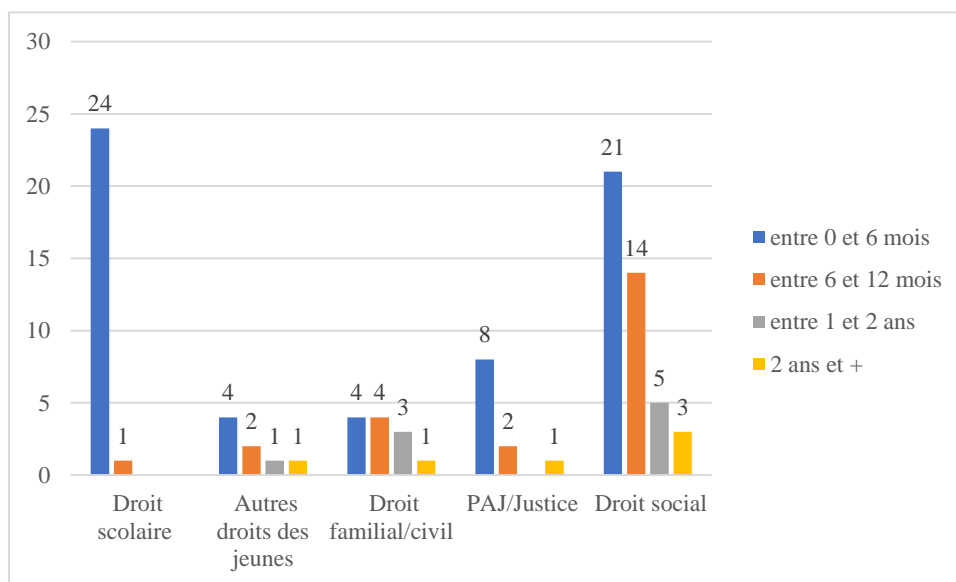
¹⁵ Le nombre total de jeunes accompagnés en 2022 est de 136 pour 162 dossiers (-27 jeunes).

¹⁶ Les 4 SDJ ont contribué ensemble aux Assises de la Prévention et y ont, entre autres, porté ce constat : « Des situations plus nombreuses, plus complexes et multifactorielles. Sur le terrain, nous constatons des situations qui se complexifient, allant jusqu'à six problématiques distinctes relayées au sein d'une même famille. Pour faire face à la complexité des situations et aux besoins spécifiques des familles, un accompagnement de qualité est nécessaire. Il passe par une formation adéquate (situations de violences conjugales, d'abus, d'enfants pris dans les conflits de séparation, de fragilité psychologique des jeunes et des familles) et nécessite donc, à notre sens, un renforcement du cadre des équipes existantes. La possibilité d'ouvrir à une pluridisciplinarité selon la spécificité des services AMO nous semble essentielle. Des problématiques émergentes augmentant le phénomène d'exclusion sociale » - consultable en ligne via : [35 Choisir de doter notre Société d'une Politique de Prévention Digne des Jeunes et des Familles ... Quelle attention lui consacrer dès aujourd'hui ? – 4 AMO Services Droit des Jeunes – Assises de la prévention \(assisesdelaprevention.be\)](#).

¹⁷ Par matière nous entendons l'une des 5 grandes familles de Droit (Droit civil et familial, Droit scolaire, Droit social, Droit de la Jeunesse et Autres Droits).

les **Dossiers « Mammouth » en regard de la charge importante de travail** que cela représente pour le travailleur lorsque l'on sait que pour la majeure partie l'un ou l'autre des accompagnements **touche à l'autonomie, au droit du travail, aux dettes, au logement et/ou à la santé mentale, aux assuétudes.**

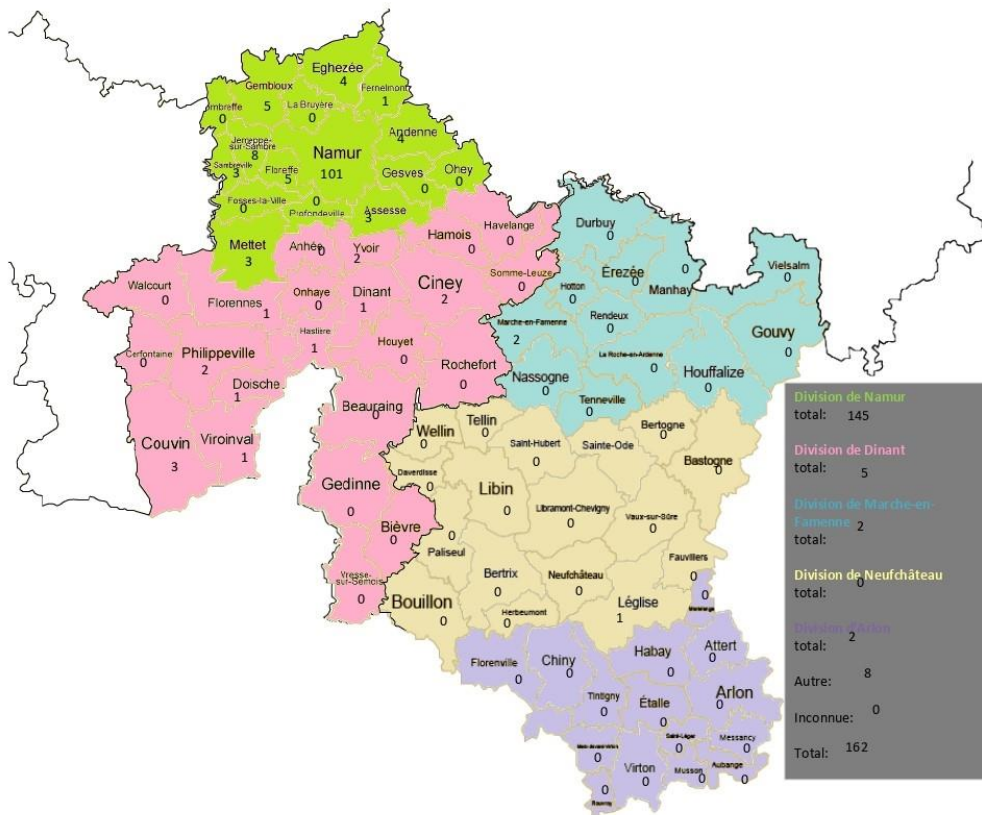
La **longueur des dossiers** est une **autre indication de cette complexification** : bien qu'en comparant avec les données de 2021, le nombre de dossiers clôturés qui ont une durée de 2 ans est diminué d'un tiers, il n'en reste pas moins 6X plus important qu'en 2020. La moitié des dossiers dont question ci-dessus concernent des difficultés en droit social. Quant aux dossiers clôturés d'une durée de 1 à 2 ans, il a été divisé par 3 par rapport à l'année dernière (mais de nouveau, plus de la moitié en droit social).



61% de nos accompagnements (+3%) sont clôturés en moins de six mois ; comme l'année passée 39% de ceux-ci concernent des dossiers en droit scolaire, 34,4% concernent du droit social. Dans 23 situations, soit 23,2% des cas, les suivis s'arrêtent entre 6 mois et un an. Elles concernent surtout le droit social.

Au terme de l'année civile de 2022, 63 situations nécessitent encore notre accompagnement pour 2023.

Couverture géographique

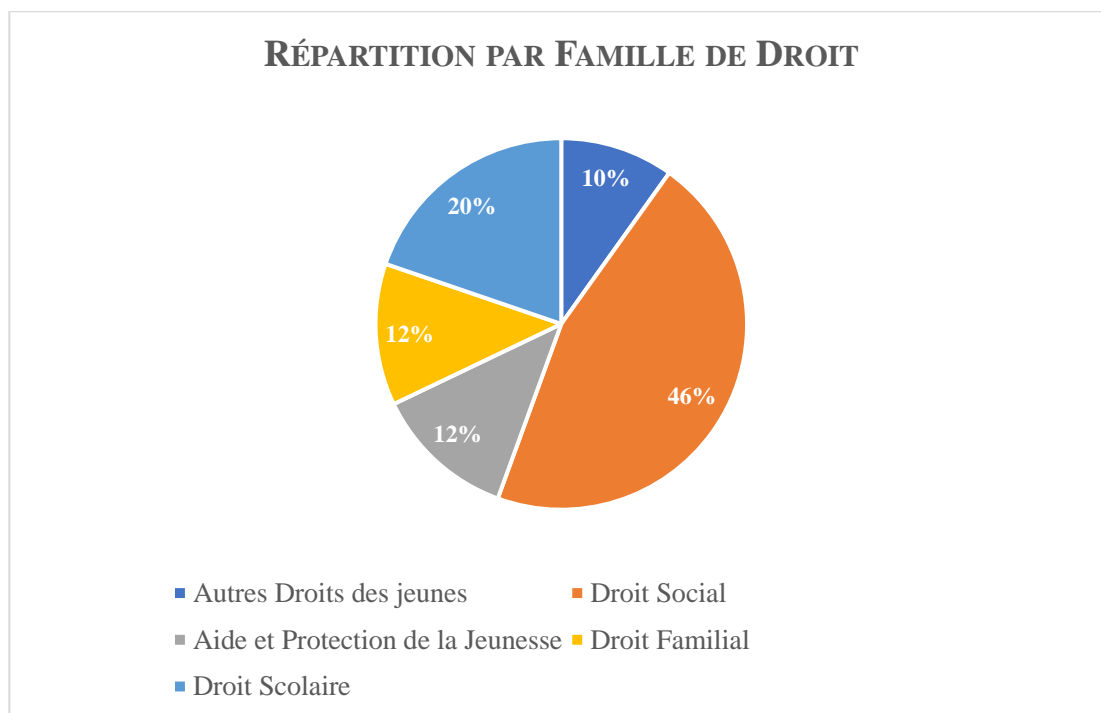


Annuellement, les dossiers ouverts concernent essentiellement les jeunes du « grand Namur ». D'ailleurs, sur 162 situations en 2022, 101 le sont sur le centre de Namur (soit, 62%).

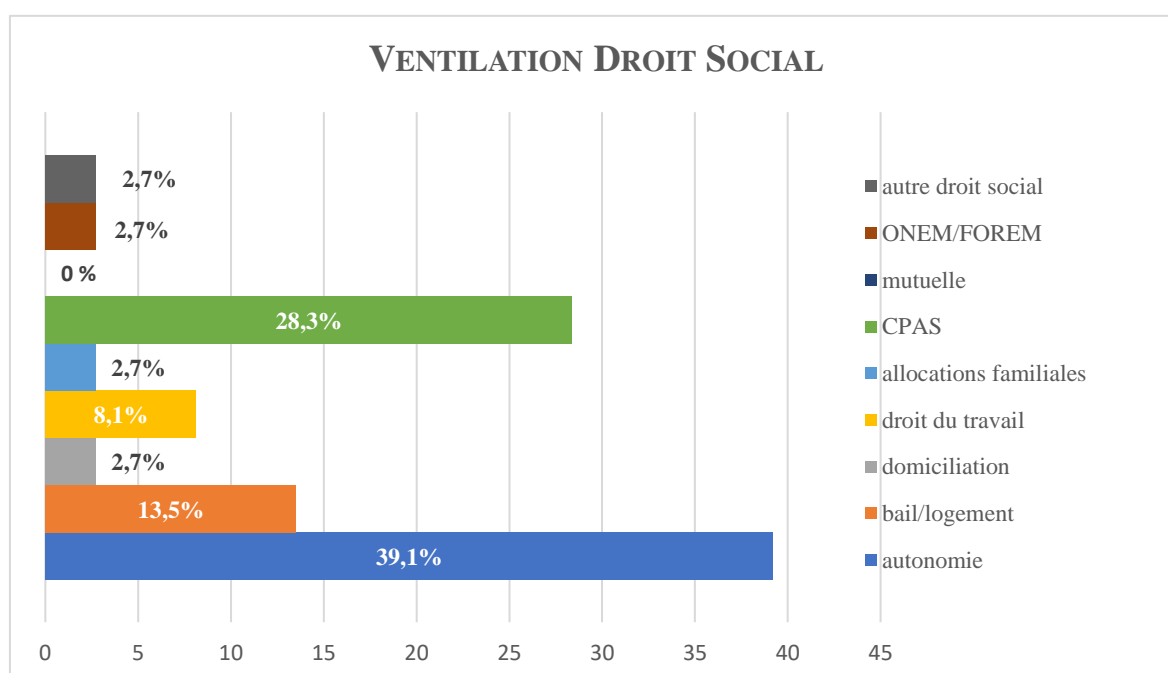
Historiquement et étonnamment, la division de Dinant est, comme pour consultations, très peu couverte. Elle a d'ailleurs diminué entre 2021 et 2022 de moitié.

Les accompagnements hors divisions couvertes par l'agrément se sont réalisés de manière moins centralisée sur le Brabant Wallon que par le passé et ont concernés tant la France, que Charleroi, le Brabant Wallon, Bruxelles, Héron et Incourt (Province de Liège).

Objets des dossiers

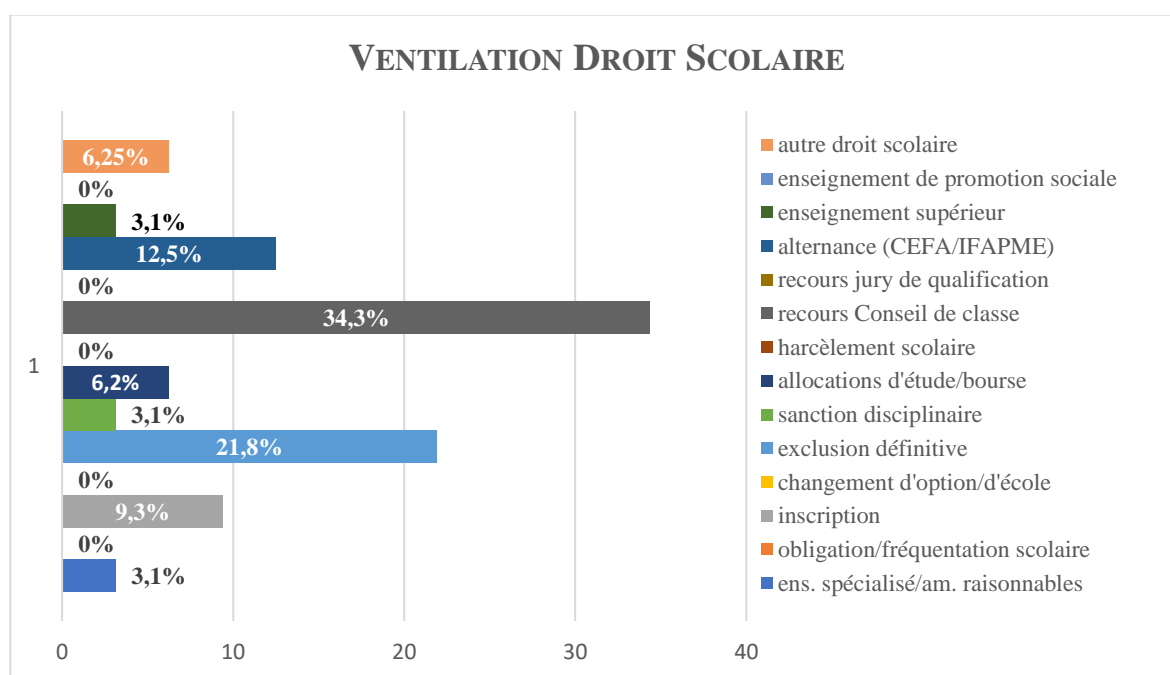


Comme en 2020 et 2021, en comptabilisant cette fois **46% de nos accompagnements**, ce sont les situations relevant du **droit social** qui sont les plus nombreuses. En réalité, le nombre de situations est identique à l'année dernière (**soit 74 dossiers**) mais la proportion en pourcentage est plus élevée qu'en 2021 en raison de la diminution du nombre total de dossiers. Dans tous les cas, les accompagnements dans cette matière ne cessent d'augmenter depuis plusieurs années déjà (36,6% en 2021 ; 35,3 % en 2020 ; 29% en 2019 ; 23% en 2018). Quant à la ventilation des sous-catégories de Droits, elle reste assez stable, sans changement significatif.



Pourtant, ces dossiers en matière sociale constituent une **charge importante de travail** pour les intervenants. En effet, lorsqu'un jeune sollicite une aide pour « se mettre en autonomie », un travail de réflexion et d'accompagnement dans différentes matières va généralement se mettre en place. Ce type de demande nécessite, d'abord, un exercice de clarification afin de s'assurer du type d'aide à apporter (générale ou spécialisée) et les services auxquels s'adresser. Régulièrement des problématiques, déjà indiquées ailleurs, tel qu'un renvoi de balle entre l'Aide à la jeunesse et le CPAS font surface. Les démarches administratives pour l'octroi de l'aide générale sont nombreuses en amont, en parallèle, et à l'issue de l'introduction de la demande¹⁸. En effet, un travail de réseautage doit parfois être (ré)investi ; des problématiques liées au projet d'insertion, aux assuétudes et à la santé mentale ; aux relations avec le bailleur émergent régulièrement. Ces questions sont d'une réelle importance pour les travailleurs sociaux qui accompagnent ces jeunes souvent isolés et carencés.

L'accès au logement complexifie davantage encore ces mises en autonomie. Le projet Droit At Home en construction avec notre propriétaire Maître Erneux, l' AIS GLN et le RSUN s'inscrit en droites lignes de nos constats de terrain et des priorités énumérées entre autres par les services de prévention.

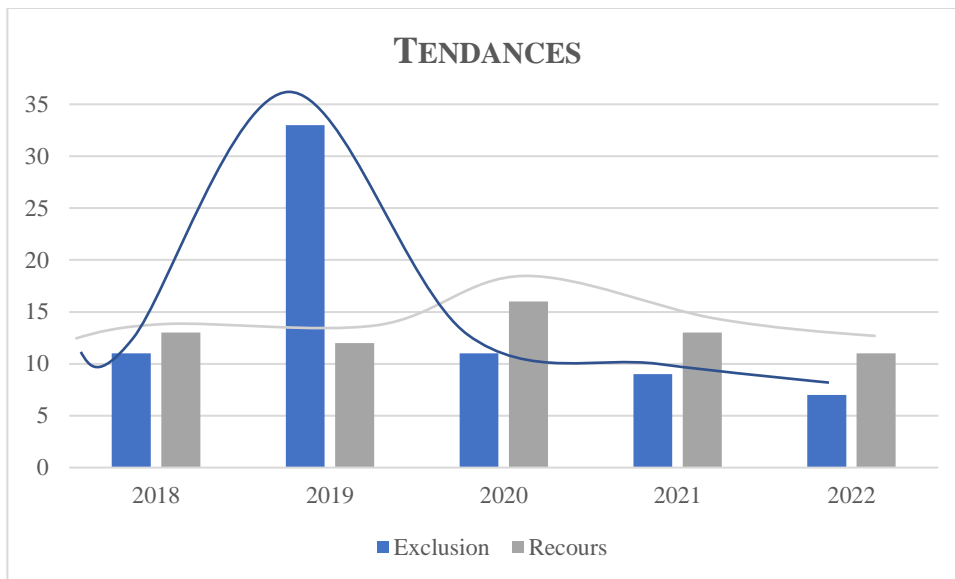


Le pourcentage de dossiers en **droit scolaire (20% soit 32 dossiers; - 19 dossiers)** ne cesse de **décroître depuis plusieurs années**¹⁹. Il représente aujourd'hui moins de la moitié du chiffre de 2019 (42%, soit 64 dossiers). Pourtant, à l'inverse des consultations et à l'opposé d'un sentiment partagé par l'équipe - hormis une année exceptionnelle en 2019 - les exclusions définitives et les recours contre les décisions du Conseil de Classe varient peu en nombre²⁰.

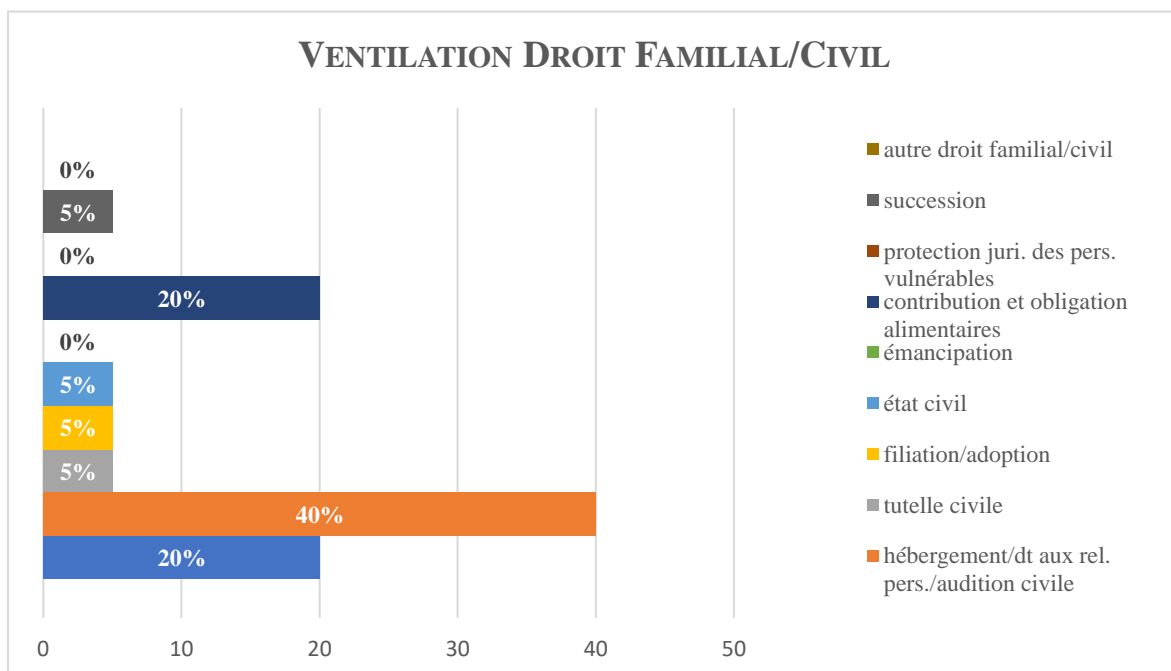
¹⁸Veiller au respect de la législation relative au CPAS et de la compétence territoriale, à l'application du protocole de collaboration, anticiper l'application des obligations alimentaires, restaurer/créer une relation de confiance entre le bénéficiaire et l'assistante sociale, régularisation au niveau des mutuelle, allocations et bourses éventuelles, recherche éventuelle d'un avocat et introduction de recours, inscription scolaire, etc.

¹⁹ 25,2% en 2021 (51 dossiers) ; 32,7% en 2020 (49 dossiers); 42% en 2019 (64 dossiers), 35% en 2018 (46 dossiers) ; 36,4% en 2017 ; 50% en 2016 ; 38% en 2015 ; 33% en 2014 ; 36% en 2013 et 27% en 2012.

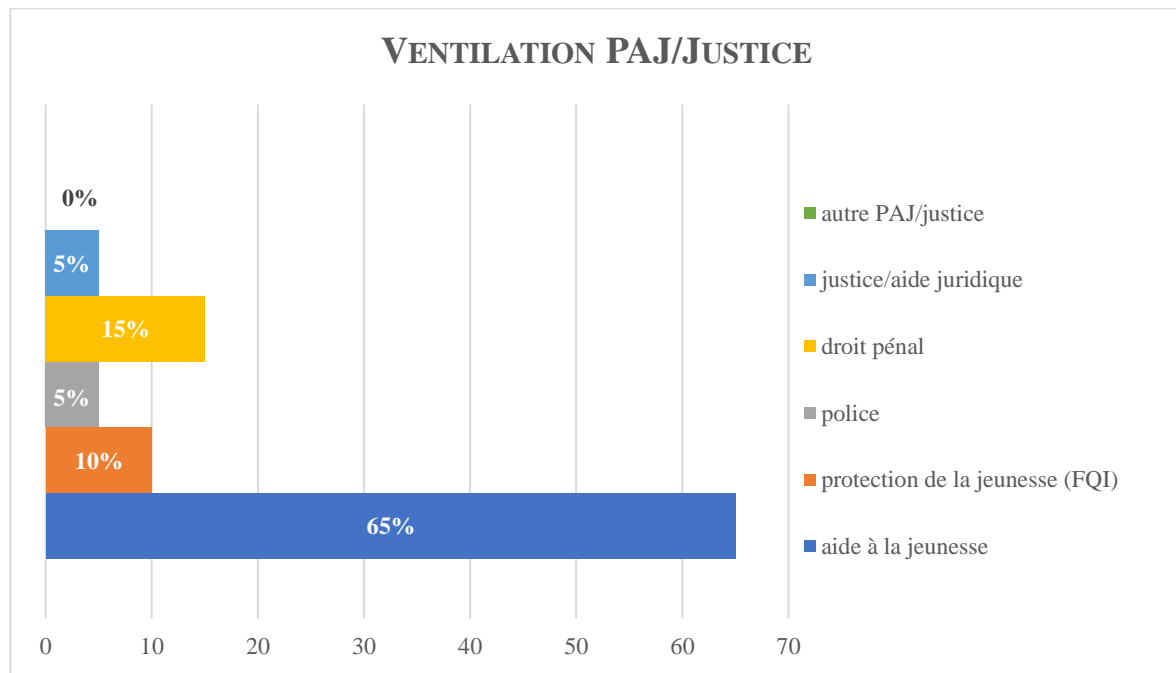
²⁰ La ventilation en Droit scolaire aux niveaux des consultations et des dossiers est significativement différente. Les dossiers scolaires sont essentiellement ouvert dans deux catégories de droit alors que les consultations sont formulées dans presque toutes les sous-catégories.



Aussi, si le droit scolaire est restée une matière complexe et régulièrement méconnue pour laquelle – comme les autres SDJ - nous avons longtemps été identifiés comme étant le service « ressource » nous pensons : d’une part que d’autres professionnels du secteur ont été formés au fur et à mesure des années dans la gestion de ces situations (de nombreuses formations sont organisées à l’approche de la fin d’année notamment) ; et d’autre part, que la réflexion d’équipe menée il y a quelques années au départ de la « vulnérabilité » des usagers afin que notre service ne soit pas « parasité » par ceux qui en ont le moins besoin et d’éviter ce que l’on appelle communément l’ « effet Matthieu » produit ses effets. Par ailleurs, notre volonté de donner un véritable pouvoir d’agir aux jeunes encore soumis à l’autorité parentale n’est sans doute pas sans incidence.

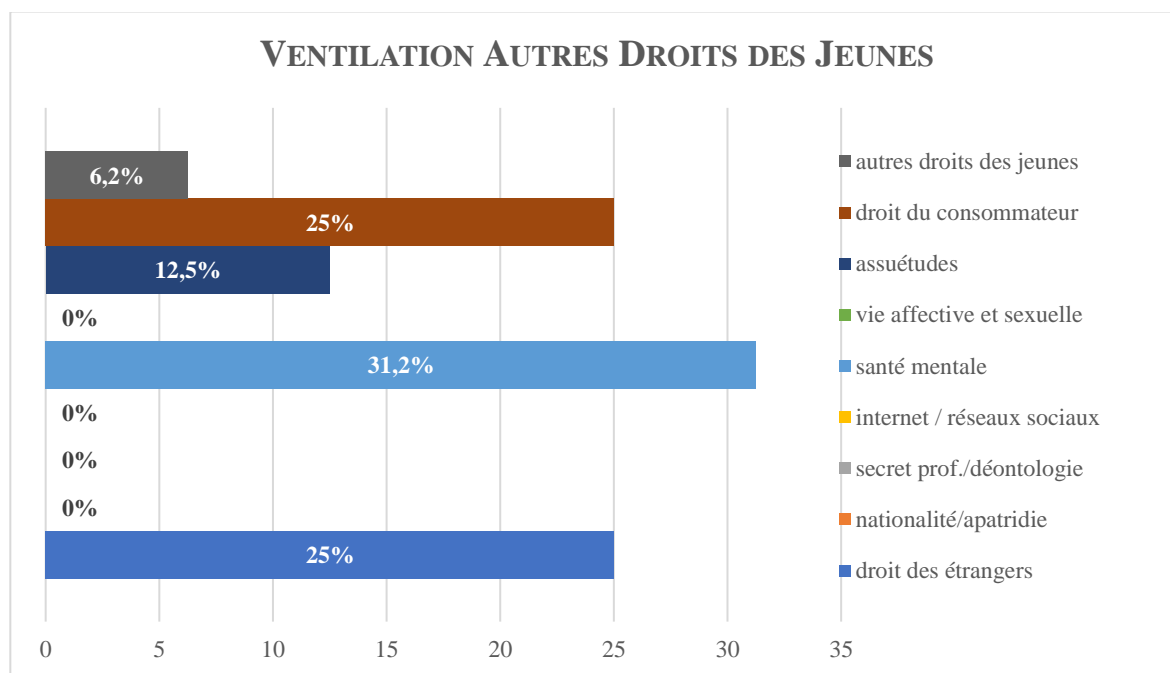


Nous faisons d'année en année le même constat : contrairement à l'importance du nombre de consultations en la matière, les dossiers relevant du **droit familial** sont diminués au moins de moitié. Cela peut sans doute s'expliquer par le fait que nous n'accompagnons pas les parents dans leurs démarches de séparations parentales. Par contre, les sous-catégories sont investies de manière tout à fait similaire (d'abord, l'hébergement ; ensuite, l'autorité parentale ; enfin ; les obligations alimentaires).



Le nombre de dossiers relevant de **l'Aide et de la Protection de la Jeunesse** comptabilise un peu plus de **12%** du nombre total d'accompagnements. Cela dit, il est à noter que nombre de jeunes que nous accompagnons au-delà de la majorité sont passés par l'Aide ou la Protection de la jeunesse. Le secteur de l'Aide et de la Protection de la jeunesse est un des secteurs d'intervention qui reste prioritaire au niveau du Service Droit des Jeunes, notre volonté étant toujours de recentrer nos actions vers le public des plus défavorisés.

La tendance à la hausse d'accompagnements de situations relevant d'un volet plus répressif soulignée ces dernières années à trouver à se calmer et réatteint en 2022 un pourcentage proche du tiers des situations, comme en 2018.



La thématique **autre** concerne une situation liée à IPP.

Au total, 4 dossiers ont été respectivement ouverts en 2022 dans le cadre du **Droit du Consommateur** et du **Droit des étrangers**.

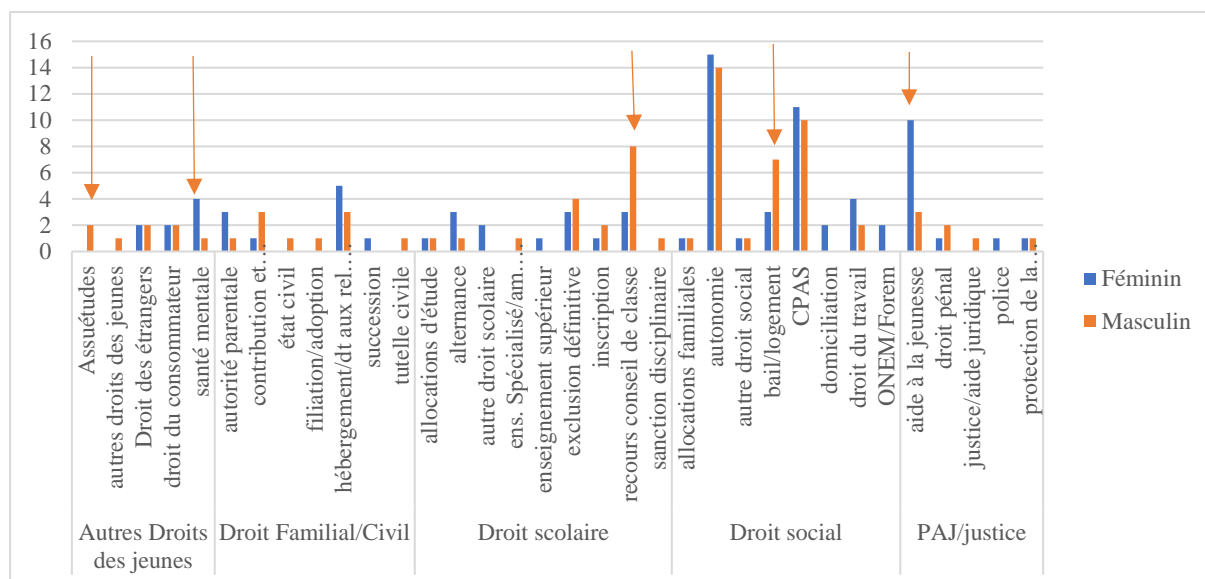
5 dossiers ont été ouverts au niveau de la **Santé Mentale** ainsi que 2 en **Assuétudes**. À noter que pour plus de la moitié de ces jeunes, un accompagnement est demandé dans une autre famille de droit.

Comme déjà indiqué ailleurs, nous faisons le **constat de l'augmentation de demandes de jeunes présentant des besoins complexes et multiples, avec un long parcours A.J. et/ou de soins**. Les jeunes qui fréquentent notre service décrivent régulièrement les décisions d'interventions ou les absences d'intervention comme des violences. Ils peuvent être **ambivalents quant à l'accompagnement** qu'ils souhaitent et la réalisation des démarches tant sociales que juridiques sont souvent freinées ou sabotées²¹. La **mise en place de notre projet de prévention sociale autour de la santé mentale en 2019** est réellement porteur de sens pour les jeunes et pour les travailleurs. Nous avons de ce fait répondu à **deux appels à projets** pour poursuivre notre réflexion et continuer de promouvoir le respect des droits du patient et le droit à la participation des jeunes. En regard de notre expertise en la matière et de notre méthodologie, un **Coach Participation** – fonction financée par le SPF Santé – a été engagé par le Réseau Santé Kirikou et localisé dans les bureaux du SDJ de Namur (depuis fin 2021).

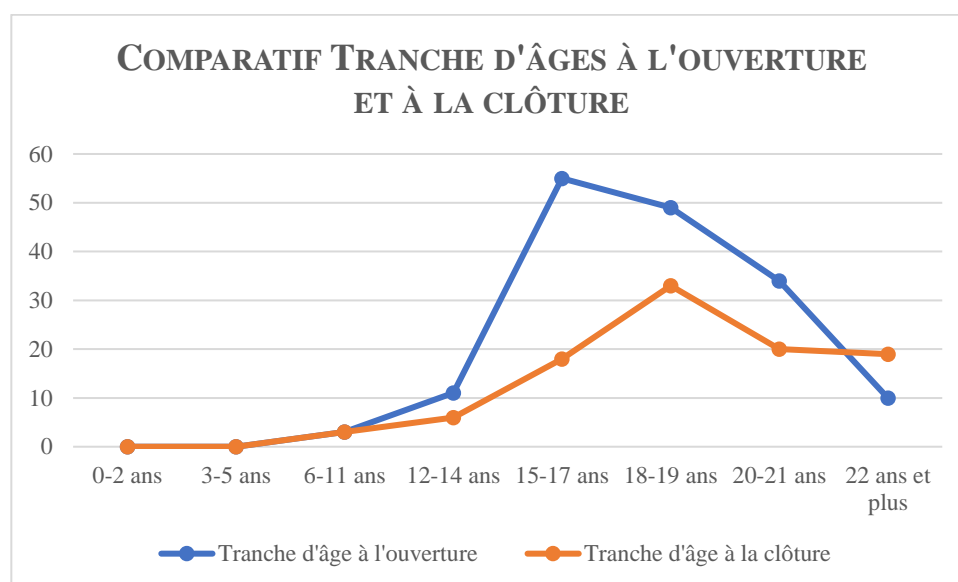
Afin de réfléchir à notre pratique, il nous a semblé pertinent de croiser ces données de fonds avec d'autres :

Chaque année, sur la question du genre, nous indiquons que, d'une part, de manière générale, les accompagnements s'équilibrent, et d'autre part, que si dans certaines matières les garçons comme les filles semblent nous consulter de manière indifférenciée ou non-significative, une prépondérance des garçons dans des démarches socio-juridiques spécifiques nous semble devoir être étudiées à la lumière d'études relatives à la délinquance juvéniles et aux enjeux de genre.

²¹ Cfr. Actions de prévention sociale.



Comme de fait, en 2022, les demandes d'accompagnement proviennent à **48,14% des garçons** pour **51,85% de filles** (84 filles sur 162 et 78 garçons sur 162). Par contre, les prédominances sont à souligner de manière moindre cette année même si elles s'observent – comme d'autres années - pour les recours contre les décisions du conseil de classe, les assuétudes et les difficultés au niveau du bail et du logement pour les garçons ; au niveau de la santé mentale et de l'aide à la jeunesse pour les filles²².



Au niveau de l'âge, en combinaison avec nos données de consultations, force-nous est de constater que **notre public Namurois reste aujourd'hui majoritairement composé de grands adolescents et de jeunes majeurs**. La quantité de dossiers ouverts **après la majorité** est – depuis 3 ans - bien supérieure aux années précédentes (**57,4% de l'ensemble des dossiers**).

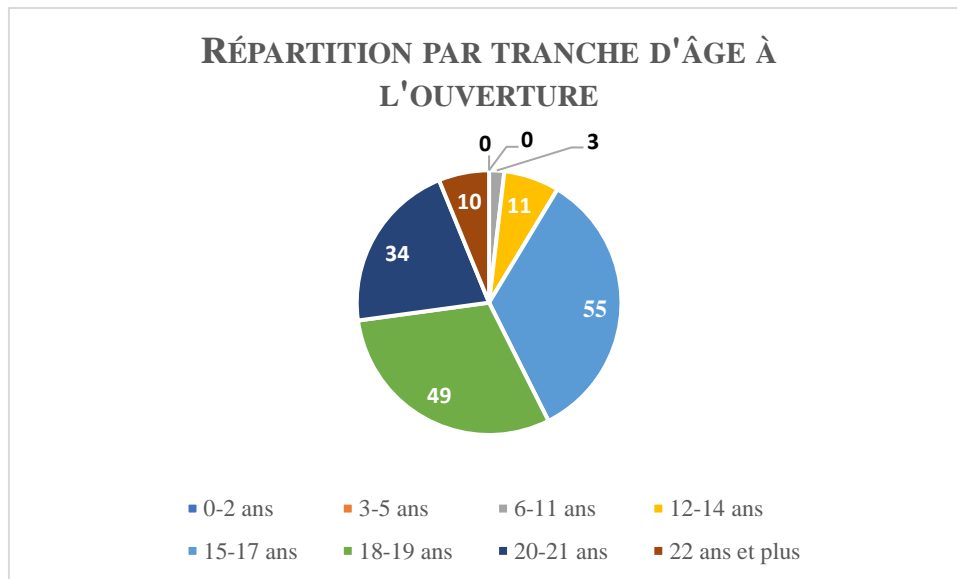
Les 15-17 ans représentent d'année en année à eux-seuls un tiers des accompagnements (34%).

Si les 18-19 représentaient depuis trois ans plus du quart des dossiers ouverts ils représentent **aujourd'hui 30, 24 %**. **Quand aux jeunes âgés de 20-21 ans**, ils passent successivement de 5 % à 17,6% à 19,9% et **en 2022 à 21%**.

²² Au niveau pénal/protectionnel/police et au niveau des sanctions scolaires et des exclusions, les garçons sont en général bien plus nombreux.

Catégorie d'âge interpellante, près d'1/5^{ème} des jeunes que nous accompagnons sont âgés de 22 ans ou plus à la clôture du dossier.

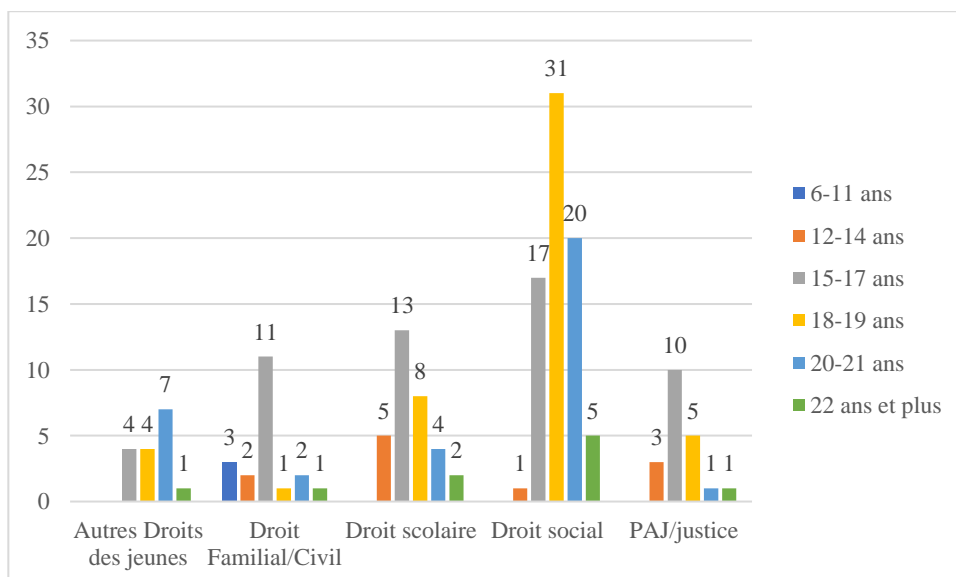
Seuls 14 situations de jeunes de moins de 15 ans ont donné lieu à un accompagnement, autrement dit à peine 8,5 %. Elle est inférieure aux pourcentages les plus bas relevés ces dernières années (16% en 2019 ; 14,7% en 2020 ; 13,8% en 2021) ; **aucun suivi n'a concerné d'enfant avant l'âge de 10 ans.**



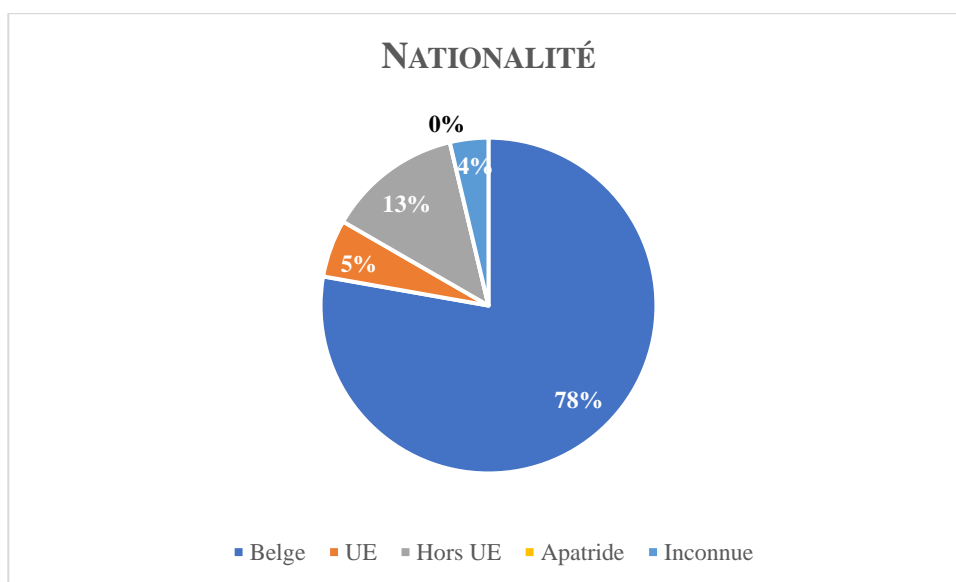
Sur base du graphique ci-dessous – très semblable à l'année dernière - il nous est possible d'affirmer que les 15-17 ans sollicitent notre aide pour du droit social (autonomie) puis, du droit scolaire, du droit familial et du droit de la jeunesse. Les accompagnements en aide à la jeunesse concernent en très grosse partie ce public en 2022.

Les jeunes majeurs, quant à eux, se tournent sans surprise vers nous lorsqu'ils rencontrent des problèmes dans le cadre du droit social (autonomie, CPAS, bail, droit du travail) puis du droit scolaire et enfin d'autres droits (santé mentale, droit des étrangers, droit du consommateur).

La catégorie d'âge regroupant les 12-14 ans est généralement prioritairement concernée par des problèmes relevant du droit scolaire. En 2022, ils s'adressent aussi au service pour des situations relevant du droit protectionnel et du droit familial/civil.



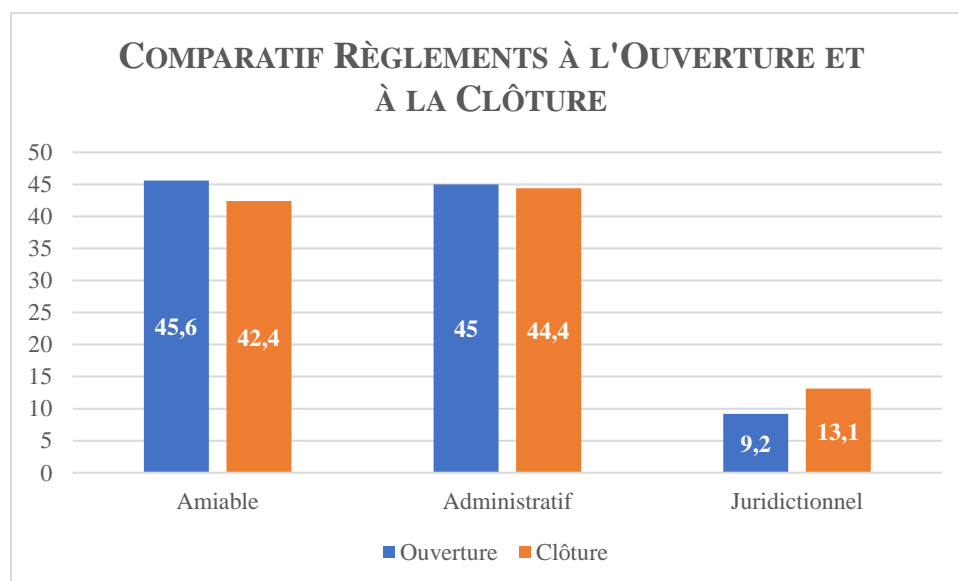
Nationalité



Ce n'est pas récent, à Namur, les permanents ont peu de demandes concernant le droit des étrangers ou impliquant l'accompagnement d'un jeune de nationalité étrangère. Cette année encore, plus de 78% des dossiers concernent des bénéficiaires belges.

Résolution, Issue et utilisation du Fonds de défense

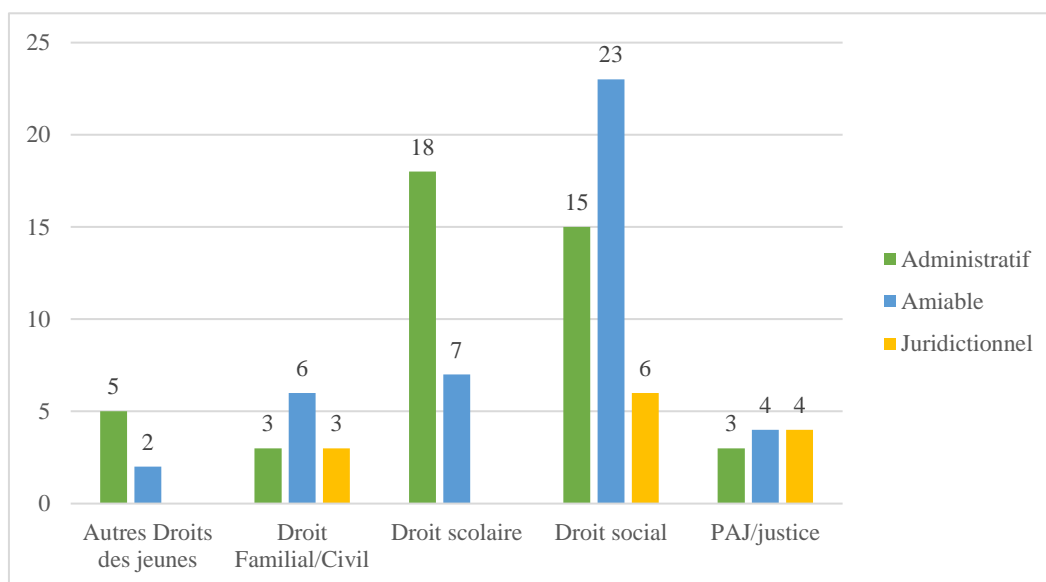
Bien que toujours privilégié, cela faisait de nombreuses années que le règlement dit « amiable » n'avait plus été si important et nous nous en réjouissons puisque ce pourcentage à la hausse est à souligner tant à l'ouverture qu'à la clôture. En effet, les résolutions administratives tendaient à se distinguer beaucoup plus nettement des règlements amiables et juridictionnels. Par ailleurs, le juridictionnel - un peu à la hausse en 2017 et 2018 - se stabilise durablement en-dessous des 15%.



Il n'en reste pas moins que notre **maitrise du droit et notre présence (de plus en plus physiquement indispensable) restent souvent nécessaires** pour permettre aux usagers d'obtenir davantage le respect de leurs droits fondamentaux.

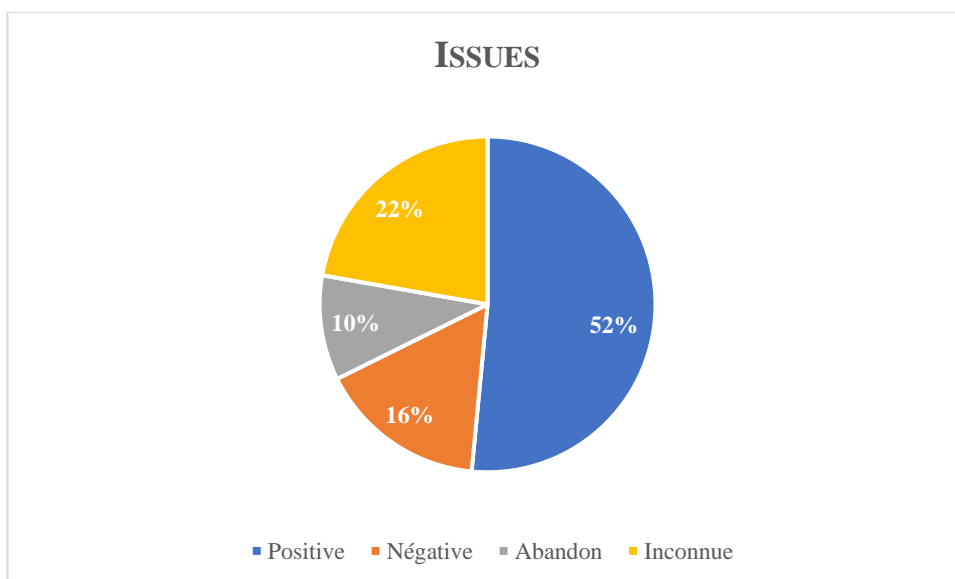
Les types de règlement dépendent souvent de la matière traitée. Comme l'indique le graphique ci-dessous et comme nous l'avons déjà souligné par le passé, les dossiers scolaires sont très peu portés devant les juridictions et ce, parce que fort de notre expérience, nous savons que peu de décisions rendues par les Pouvoirs Organisateurs sont infirmées, même lorsque la procédure n'a pas été respectée ou est vidée de son sens. Nous travaillons cependant avec les autres S.D.J. au départ d'interpellations notamment du Politique.

À cette grille de lecture nous pensons devoir apporter quelques éléments : d'abord, peu d'avocats prodéo sont spécialisés en droit scolaire dans nos régions voire même plus largement dans les provinces de Luxembourg ou du Hainaut. Ensuite, les indemnités de procédures - si elles sont nulles dans les matières sociales ou protectionnelles - peuvent rapidement être élevées pour cette matière particulière. Enfin, si une exclusion scolaire est lourde de conséquence dans le parcours du jeune, le jeune ne souhaite parfois pas réintégrer l'établissement ou aller au bout de la procédure.



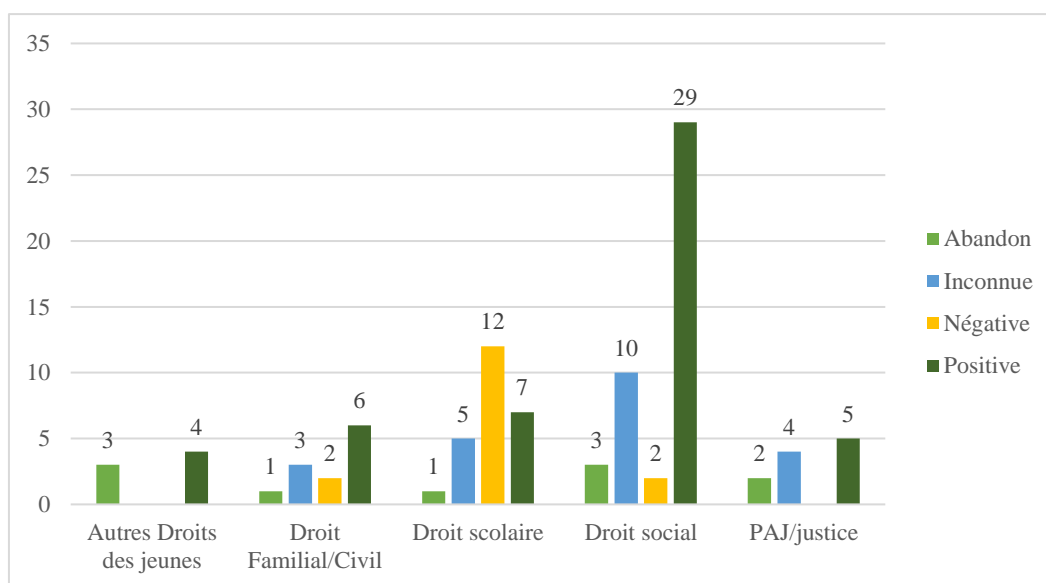
Concernant le droit social - là où l'administratif dominait fortement ces dernières années - il nous a semblé que parfois les CPAS entretenaient une certaine méfiance vis-à-vis des jeunes leur formulant des demandes d'aide. Lorsque le jeune omettait de communiquer certaines informations au service social, il arrivait que cette attitude soit sanctionnée par un retrait définitif du RIS quand, parfois, le problème provient d'abord d'un problème de communication, de confiance, et non d'une intention frauduleuse du jeune.

Le délai de traitement des demandes devant les Tribunaux du travail étant toujours relativement long et les jeunes dans des situations de précarité, il nous semble essentiel de pouvoir être un facilitateur de lien entre le jeune et le CPAS afin de faire respecter les droits et obligations de chacune des parties.



D'année en année, la majorité des issues sont positives, toutes matières confondues (52% ; - 5,3%). Cela dit, elles sont en légère baisse même si les issues négatives ne sont pas particulièrement importantes ni en hausse. Les abandons et les issues inconnues sont également en hausse de quelques pourcents chaque année.

Les issues négatives concernent très majoritairement – mais non exclusivement en 2022 - les accompagnements relatifs au droit scolaire ; elles visent aussi deux situations relatives aux allocations familiales ; une aux contributions alimentaires et une à l'hébergement/audition civile. Les inconnues concernent surtout des dossiers de demande d'autonomie et de recours contre les décisions du conseil de classe ou encore l'aide à la jeunesse dans son volet plus répressif.



2. LES ACTIONS DE PRÉVENTION SOCIALE²³

a. Groupe SYPA « Les jeunes de 18-25 ans »

Ce groupe de travail est composé de différents services agréés par l'Aide à la jeunesse de la division de Namur. Il s'est constitué au départ du constat selon lequel les jeunes âgés de 18-25 ans se trouvaient à l'entre-deux en termes de prise en charge et qu'ils pouvaient éprouver des difficultés à trouver le service compétent pour répondre à leurs besoins et les accompagner.

Le groupe de travail organise depuis fin 2015 deux *laboratoires* afin de mettre en place des actions concrètes sur le territoire namurois concernant le *logement* et *l'insertion socio professionnelle/la scolarité* pour le public cible. Le laboratoire relatif à l'ISP a longtemps été inactif. Le SDJ contribue aujourd'hui uniquement à celui relatif au logement.

Laboratoire logement

Le laboratoire logement réfléchit à la problématique de l'accès au logement pour les jeunes. Il est constitué de deux groupes de travail : le GT SALTO (accès aux logements, collaboration propriétaires – CPAS, label) et le GT « Auton'home » (site internet) dont le Service Droit des Jeunes fait partie plus spécifiquement.

Le site internet « Auton'home » est en cours de finalisation avec l'intervention notamment d'ACMJ (Action Médias Jeunes) afin de centraliser et les outils de prévention (dont Aire d'autonomie et Prendre son envol) et les tutos relatifs à la mise en autonomie réalisés durant le stage que nous avons encadré en partenariat avec l'AMO Passage et la MADDO en 2019. Ce site doit faciliter l'accès à l'information en rapport avec la mise en autonomie. Les logos et pictogrammes ont été réalisés par l'école Félicien Rops. Les contenus ont été finalisés.

Dates des Labo – Logement et GT : 8 février, 26 avril, 3 novembre 2022.

b. Projet Débrouille, Et Vous ?

Origine et contexte

Pour rappel, cette action s'inscrit en ligne droite du projet menée par le Service Droit des Jeunes durant le plan d'action 2018-2020 s'intitulant : « Précarité : Vécu des jeunes et Recherche d'une réponse adaptée ».

En raison de la pandémie, l'action collective, à savoir, la constitution d'un groupe de jeunes composés au départ des témoins du vécu et la mise en place d'un système de parrainage a été fortement bouleversée. Au vu du public cible et de l'objectif poursuivi tant par notre projet que par la circulaire « prévention – suite covid 19 », nous avons cette année organisé des réunions de jeunes et des activités « Team Building » afin de constituer et de consolider un groupe de jeunes concernés par les mêmes difficultés. Par ses activités, il s'agissait aussi de remercier les jeunes ayant participé à la recherche 2018-2020 précédemment citée.

Ce projet annuel, a été également pour nous l'opportunité d'ouvrir le groupe à de nouveaux jeunes. Nous nous sommes dès lors entourés de deux partenaires : le Restaurant Social « Une Main Tendue » et le PEP « La Pommeraie ». Les deux partenaires ont « marqué » ce projet. D'une part notamment par

²³ Anciennement appelées « actions communautaires ».

l'organisation d'une activité « promenade à cheval » dans la nature avec un travailleur de la Pommeraiie et d'autre part, par la participation d'un travailleur d'Une Main Tendue qui a permis d'identifier et de passer outre « la réserve, la honte, la crainte, ... » chez certains jeunes de devoir se rendre au restaurant social pour bénéficier de colis alimentaires.

Les objectifs du projet :

- Lutter contre la précarité et l'isolement social ;
- Favoriser l'accès à la culture, au sport, aux loisirs à un public des plus vulnérables ;
- Améliorer le bien-être des jeunes ;
- Valoriser le vécu des jeunes, leur estime d'eux-mêmes mais aussi l'entraide par l'entretien d'un sentiment d'utilité en comptant « *pour et sur* » ses pairs.

Lien social et pulsion de vie

Durant leurs parcours de vie, les jeunes du groupe ont pour la plupart grandi trop vite sans avoir l'occasion de parfois (re)devenir des adolescents. Dès lors, en 2022, les jeunes ont pu partager ensemble neuf activités différentes :

- Frites et Paint-ball « qui va gagner ? » ;
- Dinant Aventure, « je ne vous fais pas confiance ! » ;
- Bois didactique, barbecue et banquet royal « de quoi manger pour trois jours, il ne restera rien » ;
- Bain de nature, miel, promenade à cheval ;
- Burger King, « c'est quoi du karting ? » ;
- Cinéma, pop-corn, « du rire et beaucoup de rire » ;
- Black&White Burger, Harley Davidson, réalité virtuelle et attaque zombie ;
- « Qui sera le roi du Bowling ? » ;
- Veillée de Noël, « sourires et lumières ».

Les activités ont été bénéfiques sur plusieurs points. Elles ont pu sortir les jeunes de leur environnement quotidien, permettre la rencontre de nouvelles personnes, s'inscrire également dans un autre rythme de vie (se lever, manger, ...). Certains ont également pu gagner en « liberté », s'accorder un temps en dehors de leur logement, sans emprise familiale ou amicale, s'éloigner des relations compliquées. Les activités ont notamment permis aux jeunes de travailler « la confiance en eux », cet aspect n'est pas négligeable et profite largement à vivre sereinement dans leur environnement (école, relations interpersonnelles, formation, boulot, famille).

Au fur et à mesure des rencontres, un noyau solide de jeunes s'est formé, marqués par l'unité ils partagent une véritable pulsion de vie. Les jeunes sont présents pour se changer les idées, fuir le paysage de la ville. Ils participent pour le « groupe » et non pour « l'activité ».

Les diverses rencontres ont permis aux jeunes d'oublier le temps d'un instant leurs réalités quotidiennes, d'apprendre des autres, de partager, de voir en l'autre l'espoir d'un avenir différent. Les jeunes se sont parfois retrouvés en dehors du projet, ils se croisent parfois dans Namur, se croisent au SDJ, prennent des nouvelles des autres participants.

Plusieurs améliorations :

- Vaincre la solitude ;
- Voir en un autre jeune l'exemple concret d'une évolution possible, d'un changement à portée de main ;
- S'évader de la réalité, réduire l'usage de la drogue et atténuer l'étiquette de consommateur ;
- Discussion franche sans jugement, échanges porteurs ;
- Place unique dans un groupe ;

- Découverte d'activités diverses ;
- Partage de repas, découverte d'aliments ;
- Solidarité ;

Il y a un an, plusieurs des jeunes participants étaient en rue, usagers de drogues consommant de manière importante et à hauts risques, sans logement. La constitution d'un groupe et l'organisation d'activités ont apporté un « tremplin » dans leur quotidien. Certains ont maintenant une situation stable, sont en formation, arrivent à mobiliser leurs rêves, leurs envies. L'alliance des suivis individuels, des mécaniques de groupe et des activités purement « détentes, découvertes » est très porteuse. En autonomie, ils vivent quotidiennement la galère et en parlent ouvertement (se nourrir, répondre aux attentes administratives du CPAS, entretenir son logement et soigner les relations avec son bailleur, ne pas céder à la tentation de retourner en rue, ...).

Pour conclure, il convient d'insister sur le volet alimentation alloué au projet. Si aucun repas n'avait été organisé dans le cadre des activités, plusieurs jeunes viendraient le ventre vide. Il est rassurant pour les participants d'avoir un repas prévu et offert. Dans leur quotidien, ils s'imposent également des restrictions budgétaires ; les jeunes mangent bien souvent les mêmes repas, composés des mêmes produits, peu diététique.

Ce volet alimentaire permet :

- La convivialité ;
- L'hospitalité ;
- La découverte et la diversification alimentaire ;
- La qualité nutritionnelle ;
- Le partage ;
- Le réconfort ;
- L'échange culturel.

Date des rencontres : 1 février, 1 mars, 14 avril, 2 mai, 14 juillet, 21 septembre, 20 octobre, 26 octobre, 30 novembre, 21 décembre (une moyenne de 6 jeunes par rencontre).

Perspective 2023

Pour l'année prochaine, le groupe continuera les rencontres régulières. Le second volet du projet sera mis en place, notamment autour de la mise en autonomie, le parrainage et des ateliers de réflexions. Concernant les activités, deux sorties sont déjà prévues : le Musée des Sciences Naturelles et Walibi. Nous participerons également aux activités proposées par le secteur associatif (projection de film Infor-jeunes, activité culturelle Félicien Rops, ...). Nous réitérerons aussi l'activité avec la Pommeraie (balade à cheval).

De plus, dans le cadre du projet « droit @ home » du Service Droit des Jeunes plusieurs membres du groupe « débrouille et vous » pourront intervenir dans des ateliers afin de faire part de leurs expériences et de leurs conseils. Certains en seront peut-être également résidents.

.....

.....

c. Projet « Mes droits sont Covid’ de Sens »

“A 15 ou 45 ans, notre avis compte tout autant”. Tels sont les propos d’une jeune ayant participé à ce projet intitulé “mes droits sont covid’ de sens”.

Les jeunes ont besoin de s’exprimer et d’être pris en compte dans les décisions qui concernent leur quotidien. Il est essentiel, y compris en temps de crise, de leur donner une place dans la société. En effet, ils le disent explicitement, “participer” donne un sentiment d’appartenance et d’existence. Suite à la recherche-action menée par le Service Droit des Jeunes Namur-Luxembourg de 2019 à 2021, intitulée “Quels sont les freins au droit à la santé mentale des jeunes ?”, quatre vidéos de sensibilisation ont été réalisées avec les jeunes et illustrent d’ailleurs ce propos. Ceux-ci ont des choses à dire et savent mieux que personne ce qu’ils vivent et ressentent.

Si le présent projet, réalisé par les SDJ de Namur et d’Arlon, s’inscrit dans la droite ligne de ces courts métrages, il s’enracine également dans une période de “après-crise sanitaire”.

Une vidéo d’accroche a été réalisée avec l’aide de R.T.A. et flyers avec un QR Code ont été distribués très largement (aux abords des écoles, sur les places publiques de Namur, sur nos réseaux sociaux et site internet, lors d’animations, placardées dans des institutions d’hébergement, des hôpitaux, des services publics, etc.).

Des 49 questionnaires complétés sur le ressenti des jeunes durant la période “Covid”, nous avons constaté qu’il avait été difficile pour eux de donner leur avis durant les moments forts de la crise mais aussi qu’ils voulaient maintenant ouvrir une nouvelle page et entendre parler d’autres sujets que ce virus ou de ses conséquences sur les jeunes. Ce questionnaire nous a également permis d’apprendre que le droit à la participation des jeunes, pourtant inscrit à l’article 12 de la Convention Internationale des Droits de l’Enfant, reste une notion floue pour les principaux concernés.

Les activités réalisées ensuite ont donc poursuivi l’objectif d’éclaircir ce droit à la participation non seulement dans leur quotidien de jeunes mais aussi en tant que futurs adultes²⁴.

- Atelier avec Laurence Bertinchamps “Et si on discutait de nos émotions ?”
- Atelier « si une crise se présente un jour, comment moi, jeune, j’aimerais que mon avis soit pris en compte ? »
- Atelier “Comment nous, jeunes, souhaitons-nous participer/être impliqués dans la société ?”
- Rencontre entre RTA et les jeunes : rédaction participative
- Enregistrement de l’image et des voix
- Enregistrement des voix
- Goûter / visionnage des vidéos avec les jeunes et RTA

Les trois outils de prévention réalisés sont visionnables par tout un chacun mais se destinent principalement aux professionnels en contact avec les jeunes. Au sein d’une classe, d’une maison de jeunes, d’une section hospitalière ou résidentielle par exemple, les travailleurs de terrain peuvent les visionner et ouvrir le champ des possibles afin que ce droit ne soit pas juste un outil à la mode mais devienne effectif dans l’esprit de tous.

Une note explicative accompagnera ces trois outils. Elle se présentera de la manière suivante :

1. Les constats et les conseils faisant suite à nos activités
2. Des idées pour utiliser nos vidéos afin de discuter du droit à la participation avec des jeunes et rendre effectif et concret ce droit fondamental

²⁴ Certains de ces ateliers ont été adaptés et organisés aussi par le SDJ de Arlon en Province de Luxembourg.

3. Le cadre juridique du droit à la participation

Ce document est amené à évoluer au gré des rencontres avec les autres services et les jeunes.

Dates des réunions :

En visio : les 24 janvier ; 14 février 15 juillet ; 9 et 26 septembre ; 12, 21 et 25 octobre ; 23 novembre et 28 décembre 2022.

En présentiel : les 4 et 24 février, 15 mars, 3 et 13 juin ; 31 août ; 21 septembre ; 16 novembre ; 4 février 2023.

Dates des ateliers avec les jeunes :

9 août (5 jeunes) ; 31 août (3 jeunes) ; 21 septembre (4 jeunes) ; 16 novembre (3 jeunes) ; 30 novembre (4 jeunes) ; 7 décembre (2 jeunes) ; 8 février 2023 (4 jeunes) ; 19 avril 2023 (2 jeunes).

d. Groupe avocat du mineur

Le droit du mineur en difficulté, en danger et/ou en conflit avec la loi à se faire représenter par un avocat a évolué avec le temps, au regard de la place et du statut conférés au mineur. Le rôle de l'avocat du mineur n'a pas toujours fait l'unanimité dans les esprits et, aujourd'hui encore, de nombreux présupposés restent prégnants. Aussi, il n'est pas rare d'entendre que les avocats ne sont pas les bienvenus aux Service de l'Aide à la Jeunesse puisqu'ils vont complexifier et freiner la signature de programme d'aide consenti, que le jeune a rencontré son avocat entre deux portes juste avant de se voir donner la parole par le juge ou que l'avocat n'a pas pu accéder au dossier, l'avocat *pense* que dans l'*intérêt* de son client il vaudrait mieux éviter un retour en famille ou sa mise en autonomie ou, au contraire, que l'avocat ne respecte pas le service de placement qui accompagne le jeune.

Certains ont longtemps osé questionner le manque d'investissement et de formations des avocats « spécialisés », l'absence de modèle de référence/de définition du rôle de l'avocat par le législateur, la méconnaissance par le jeune de son droit à se faire représenter par son avocat ou des droits y étant relatifs (par exemple : choix et changement possible d'avocat)²⁵.

Conscients de cela, **intervenants de terrain et avocats de l'arrondissement judiciaire de Namur ont initié, depuis 2004, un lieu et un temps de rencontres régulières pour débattre sur ces questions, sur la manière de promouvoir le droit du jeune à se faire représenter, à donner son opinion dans les procédures le concernant.**

En interrogeant « le pouvoir du prescrit sur l'agi », sous notre impulsion, un groupe de travail s'est réuni pour le première fois en 2004 en souhaitant dresser **un état des lieux de la relation « mineur-avocat » sur le Namurois.**

Depuis, bien que plusieurs actions aient été menées et aient significativement amélioré la relation entre le mineur et son avocat ainsi que l'articulation des professionnels concernés par ce droit autour du jeune, du chemin nous semblait devoir être encore parcouru. **En 2014**, à la demande des services privés de l'Aide à la Jeunesse Namurois, **le groupe a été « réactivé »** dans le but de **faire le point sur les pratiques et les avancées engendrées par les différentes actions menées par le passé.** En effet, si les avocats ont une obligation de formation continue, qu'ils se mobilisent davantage auprès de mineurs,

²⁵ À ce jour il n'y a toujours aucun ancrage légal au niveau fédéral en ce qui concerne la fonction, le rôle et la mission de l'avocat du mineur. L'OBFG dans son règlement du 14 mars 2011 et, ensuite, le Code de déontologie des avocats consacre finalement de manière contraignante la thèse de l'avocat défenseur et porte-parole du jeune. Pour plus d'informations sur le sujet, nous vous renvoyons à la recherche menée par Défense des enfants -DEI Belgique « My Lawyer, My rights – Le rôle de l'avocat du mineur dans les procédures protectionnelles et pénales en Belgique », 2017 et à la partie 1 de notre rapport de recherche « le point de vue de jeunes sur le rôle de l'avocat du mineur à Namur » cofinancé par le Bureau d'Aide juridique de Namur et l'ASBL SYPA.

cette évolution positive continue de ne concerner qu'une minorité d'avocats et une différence dans l'approche des représentants reste indéniable. Le **groupe de travail est composé de deux types de représentants**. D'une part, des professionnels de services agréés par le Ministère de l'Aide à la Jeunesse en FWB dont le siège social se trouve sur la division judiciaire de Namur, et d'autre part, des avocats membres du Barreau de Namur, inscrits dans le cadre de la colonne jeunesse du Barreau.

Entre 2004 et 2011, **différentes actions ont été intentées par le groupe de professionnels** : brochure de présentation du rôle de l'avocat, affiche, jeu incluant un DVD présenté dans les services aux intervenants et aux jeunes permettant de vulgariser le rôle de tout un chacun, interpellation du Conseil de l'Ordre, proposition de code de bonnes conduites, journée d'étude etc.

En 2014, un sous-groupe du groupe avocat du mineur s'est constitué afin de se centrer sur la question suivante : « les acteurs du champ de l'aide à la jeunesse se donnent-ils les moyens de mettre en œuvre les prescrits légaux concernant le droit du mineur à se faire représenter par un avocat²⁶ ». Celle-ci sera analysée à partir de la perception que se font les jeunes de leur avocat.

En 2019, le rapport de recherche a été rédigé. Il est disponible sur notre site et sur le site de l'ASBL SYPA qui a soutenu financièrement le projet à différentes reprises. Ce rapport présente, outre les résultats et leur interprétation, des recommandations à l'attention tant des avocats que des mandants et des services mandatés. Le contenu de ce rapport a été présenté lors d'un colloque qui s'est tenu le 21 novembre et a réuni environ 300 professionnels issus du monde judiciaire et de l'Aide à la jeunesse. Cette journée a permis l'appropriation et la formulation de nouvelles recommandations (*Cfr. programme, invitation, save the date en annexe*).

En 2020, nous avons retranscrit les recommandations formulées le 21 Novembre 2019 par les participants du colloque eux-mêmes (via un retour à l'assemblée, par des rapporteurs, des discussions dégagées en sous-groupes), ainsi que les débats qu'elles ont générés. Ces recommandations ont été analysées, confrontées à celles qui figuraient dans le rapport de recherche, et synthétisées. Ensuite, un mail destiné aux participants du colloque a été préparé, reprenant la synthèse des recommandations précitée, interrogeant les destinataires sur les éventuelles évolutions observées durant l'année écoulée (évaluation cadrée au départ de 5 questions balisées), et les invitant à se positionner quant à l'intérêt qu'ils porteraient à une future rencontre présentielle lorsque le contexte sanitaire le permettrait. En parallèle, nous avons questionné et redéfini la raison d'être du groupe de travail, à savoir organiser des temps de rencontre pour permettre aux divers acteurs gravitant autour du jeune d'échanger et de faciliter les pratiques/collaborations quant au rôle de l'avocat du mineur.

En 2021, le groupe de travail avait pour objectif de remettre en place les « tables rondes » autour de la relation entre le jeune et son avocat. Le covid a fortement ralenti l'organisation de ces réunions qui ont concrètement pu se réorganiser d'abord en visio, puis en présentiel **en 2022**. Les points suivants ont été mis à l'ordre du jour de ces rencontres: réactualiser la plaquette sur le rôle de l'avocat; clarifier la procédure de changement d'avocat (distribution d'un document clair dans les services); établir une liste avocats jeunesse à proposer aux services dans le but de les afficher dans les services ou d'en faciliter l'accès; établir une liste des service Aide à la Jeunesse à remettre aux avocats; proposer une fiche type avec les coordonnées du jeune (comme proposé dans les recommandations) à mettre dans les dossiers SAJ, SPJ, TJ; rédaction d'un guide de bonnes pratiques.

Dates des rencontres :

- Les 18 et 25 janvier, 8 février en visio ; les 11 janvier, 21 juin, 12 juillet, 30 août, 20 septembre, 8 novembre en présentiel.

²⁶ L'avocat est ici celui prévu par les anciennes législations en aide et protection e la jeunesse.

e. Projet Lotus

Pour rappel, dans le rapport d'activité de 2020, notre Service observe une **augmentation de questions face à la notion de consentement, d'hypersexualisation, de prostitution et de rapport au corps**. De plus, **une réforme du droit pénal sexuel** était en cours. Pour cette raison, nous étions en réflexion quant à une manière de pouvoir sensibiliser les jeunes sur ces questions.

Parallèlement, les services **L'horizon et la Courte Echelle** se sont retrouvés confrontés à ces questionnements face aux jeunes qu'ils rencontrent au sein de leurs services.

Ainsi, ce partenariat est la **rencontre de volontés respectives de nos services à travailler ces thématiques autour du consentement avec les jeunes**.

Soutenu par le Conseil de Prévention de Namur, le Projet Lotus est réalisé en partenariat avec l'ASBL Point-Virgule et deux psychologues indépendantes en 2021 et 2022.

Ce projet, composé de quatre ateliers, a pour **objectif de permettre la réflexion autour de la notion de consentement auprès d'adolescents en construction identitaire, émotionnelle, cognitive corporelle et sexuelle**.

Les ateliers sont les suivants :

1. **Le consentement sexuel,**
2. **Le non-consentement sexuel,**
3. **Le consentement et la justice belge,**
4. **Le consentement général.**

Notre service s'inscrit ainsi dans l'atelier 3 du Projet Lotus, intitulé « le consentement et la justice belge ».

« Jeu de Loi »

Ai-je le droit de ne pas me présenter si la police me convoque ? La police peut-elle venir fouiller chez moi ? Est-ce que mon avocat.e peut répéter à mes parents ce que je lui confie ? Ai-je le droit de changer d'avocat ? Ai-je le droit de consulter mon dossier SAJ/SPJ ? Est-ce que je peux choisir qui me rend visite lorsque je suis placé.e en IPPJ ? A quel âge est-on majeur sexuellement ? Qu'est-ce que le sexisme ? Quand peut-on parler d'hypersexualisation ?

Tant de questions qui soulèvent la notion de choix et de consentement auxquels les jeunes se retrouvent confrontés chaque jour. Ces questions ont été déterminées en concertation avec la Courte Echelle face au questionnement important des jeunes sur le sujet.

Cet atelier a pour support principal un plateau de jeu intitulé « Jeu de Loi ». Les questions soulevées durant l'activité étaient subdivisées en **5 catégories différentes** :

- **les droits face à la police,**
- **les droits face au tribunal/avocat,**
- **les droits face au SAJ/SPJ,**
- **les droits face à l'IPPJ,**
- **le rapport au corps.**

En 2022, suite au premier module (organisé en 2021) et à l'animation du Jeu de Loi indépendamment du Projet Lotus (notamment en I.P.P.J.), **celui-ci a été adapté en se concentrant davantage sur le droit pénal sexuel**. En effet, pour une animation de deux heures, les sujets couverts étaient très vastes et cela ne permettait pas une bonne compréhension de la réforme du droit pénal sexuel du 22 mars 2022. Nous avons donc remanié les différentes catégories pour ne laisser que des questions sur le rapport au corps et cette réforme. Les voici :

- **Questions débat**
- **Questions vrai ou faux avec sonnette**
- **Devinettes**
- **Questions à choix multiples**
- **Mises en situation**

Le but de ce jeu coopératif est d'obtenir les pièces d'un puzzle à reconstituer en répondant à un maximum de questions. Ce puzzle est une affiche illustrant le consentement. Lorsque celui-ci est complété, nous prenons un goûter tous ensemble et discutons informellement de l'animation.

Cet atelier a été animé par le Service Droit des Jeunes à la Courte Echelle lors du **premier module**.

L'idée était de **pouvoir élargir ce projet à tout public âgé entre 13 et 18 ans** afin de sensibiliser et de répondre à des questionnements par rapport à la notion de consentement et de choix. Ainsi, un **second module a eu lieu le 23 novembre 2022** au SDJ avec des jeunes accompagnés par différents services de l'aide à la jeunesse (non-mandaté ; mandaté ouvert, résidentiel).

La psychologue a été présente afin d'avoir une vue d'ensemble du projet et également afin de veiller au bon déroulement de l'atelier.

Perspectives

Le subside permettant la mise en place du Projet Lotus a été clôturé en 2022 comme prévu. Néanmoins, au sein du SDJ, nous continuons nos animations du Jeu de Loi de façon indépendante. Nous sommes d'ailleurs en pleine réflexion pour le dynamiser et en changer sa forme.

L'idée de réintroduire une demande de subsides pour le Projet Lotus en 2024 est en réflexion. Une réunion est prévue pour en discuter le mardi 12 septembre 2023.

Dates des rencontres entre partenaires : 24 mars, 15 avril, 26 avril, 4 juillet, 2 septembre, 17 novembre

Dates d'animation du Jeu de Loi dans le cadre du Projet Lotus : 23 novembre 2022.

Dates d'animation du Jeu de Loi à l'IPPJ : 15 octobre 2022.

g. Actions collectives auprès des Jeunes dans les établissements scolaires

- Animation CEFA Tamines (Assuétudes) : 2 mai 2022 ;
- Animation CEFA Gembloux (mixte de questions) : 23 mai et 08 novembre ;
- Animation CEFA Suarlée (Quizz Autonomie) : 17 octobre ;
- Animation stand CEFA Namur (Présentation du service) : 8 septembre 2022 ;
- Animation à Sainte Marie (Réseaux Sociaux) : 14 novembre, 16 novembre, 18 novembre, 23 novembre ;
- Animation à Saint-Ursule (Réseaux Sociaux) : 25 janvier 2022 ;
- Animation à l'Athénée Royale de Namur : 29 septembre 2022 (As de l'As, droit scolaire), 20 octobre 2022 (Réseaux sociaux), 15 décembre 2022 (ciné-débat « La déesse des mouches à feu ») ;
- Présentation des missions des travailleurs du SDJ aux 6TQ Abbé Noël Eghezée : le 10 mai 2022 ;
- Présentation des missions des travailleurs du SDJ aux 3^{ème} secondaire de l'Institut Ilon Saint-Jacques le 22 novembre 2022 (Jeu de piste) ;
- Présentation des missions des travailleurs du SDJ aux 3^{ème} et 4^{ème} secondaire de l'Institut Félicien Rops le 9 décembre 2022 (Village associatif).

h. Actions collectives auprès des jeunes dans d'autres institutions

Depuis 2018, le SDJ Namur, en collaboration avec le Service l'Athantor du Centre Neuro-Psychiatrique Saint-Martin à Dave et le Service Infor-Jeunes Namur, effectue des animations avec le jeu Les Experts de l'Info à raison d'une fois par mois, le mercredi, dans les locaux des sections « Athantor ». Ce service rassemble des jeunes de 15 à 20 ans rencontrant diverses problématiques telles que la phobie sociale, la phobie scolaire, la cyberdépendance, le harcèlement, les troubles alimentaires, etc. Ces jeunes y séjournent pendant 6 semaines (renouvelables au besoin). Les jeunes choisissent la thématique du jeu qu'ils souhaitent aborder.

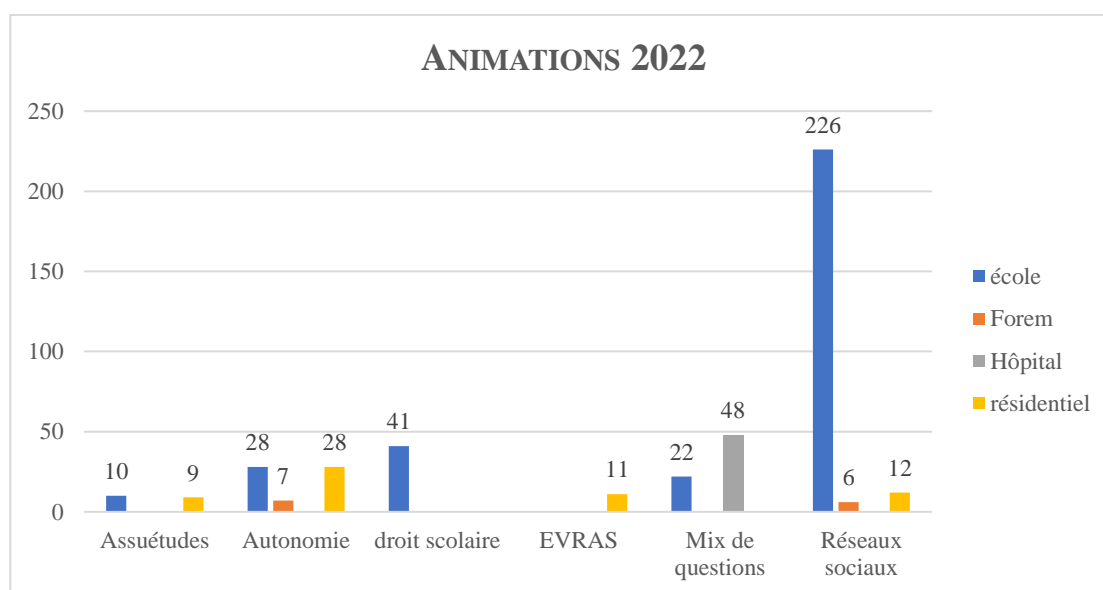
Dates des animations en 2022 : 23 février, 9 mars, 30 mars, 27 avril, 4 mai, 25 mai, 15 juin, 7 décembre.

De même, nous nous rendons les samedis au sein de l'I.P.P.J de Saint-Servais pour proposer une animation qui s'ensuit d'un moment informel autour d'un dîner avec les jeunes et d'une permanence à laquelle peuvent se rendre toutes les jeunes enfermées, quelle que soit leur section. En 2022, ces animations au sein de l'institution publique n'ont pu reprendre qu'après une autorisation de l'administration.

Dates des animations/permanences : 30 avril, 11 juin, 15 octobre, 26 novembre, 17 décembre 2022.

Mais également pour d'autres institutions :

- Animation au Centre Croix-Rouge Mena Yvoir : 30 novembre, 7 décembre 2022.
- Animation à la Mirena, « Trace ton chemin » (Autonomie) : 19 mai 2022.
- Animation pour le Forem projet « Coup de boost » (Réseaux Sociaux) : 29 juin 2022.
- Animation à l'AMO Passages, Projet « Solidarité » (Les Experts de l'Info -Autonomie) : 25 janvier 2022.



En 2022, **un total de 448 jeunes** a pu bénéficier de nos outils d'animation.

Cette année, une baisse du nombre d'animations est expliquée notamment par les mesures liées aux covid-19 ayant perdurées parfois jusqu'à mars 2022 dans certains milieux institutionnels.

En milieu scolaire, la thématique des réseaux sociaux reste dominante au vu notamment de la volonté des écoles de prévenir le cyberharcèlement.

Des mises à jour régulières et de nouveaux outils ont également pu être créés spécifiquement pour certains partenariats ou projets (power-point, quizz en ligne, jeux de plateaux). Par exemple, l'année 2022 a été marquée par une nouvelle collaboration avec le **centre de la Croix-Rouge d'Yvoir** (Mineur Etrangers Non-accompagnés, phase 2). Une animation sur-mesure a été réalisée sur l'autonomie.

En plus des animations, il convient de préciser notre participation à **plusieurs villages associatifs et stands** au sein des écoles afin de présenter le Service Droit des Jeunes. Dans ce cadre, nous avons présenté le service à un **total de 373 élèves supplémentaires**.

Nous avons pu également participer au **Forum aux professions organisé par Infor-jeunes Namur** (présentation des fonctions et missions des travailleurs du Service Droit des Jeunes à savoir assistant social, juriste, criminologue). Dans ce cadre, un total de **89 élèves supplémentaires ont été rencontrés**.

3. AUTRES ACTIVITES DE L'EQUIPE EN 2022 :

a. Participation à des associations de travailleurs du secteur de l'aide à la jeunesse :

- Inter-SDJ : 25 avril, 7 juillet, 12 septembre, 18 octobre, 15 novembre, 22 novembre,
- FIPE : 25 février, 21 mars, 23 mai, 9 juin, 30 juin, 16 septembre, 14 novembre, 16 décembre
- CA SYPA : 11 février, 29 avril, 14 octobre, 1^{er} décembre, 8 décembre.
- SYPA GT Team Building : 19 avril, 9 mai, 6 juillet, 9 août, 5 septembre, 21 septembre,
- SYPA GT journée d'étude : 5 décembre 2022.
- Groupe Droit scolaire Inter-SDJ : 25 mai, 09 aout, 04octobre, 06 décembre,
- Conseil de Prévention de Namur et Commission de Diagnostic Social et de Plans d'actions : 25 janvier, 10 mars, 21 avril, 12 décembre,
- Conseil de Prévention de Dinant : 28 janvier, 16 février, 15 mars, 22 avril, 17 mai, 22 juin, 13 septembre, 20 décembre.
- Groupe de travail Auton'home (site internet) : 8 février, 26 avril, 3 novembre 2022.
- Groupe de travail RASANAM : 21 octobre.
- Groupe de Travail « Participation » du Réseau Santé Kirikou :
- Plate-Forme AJ/Enseignement : 16 février, 11 mai 2022.
- Plateforme locale EVRAS : 31 mai 2022, 5 juillet 2022, 15 décembre 2022
- Groupe Interpel'AMOs (Groupe porteur et GT mobilité) : 31 janvier, 9 mars, 29 mars, 22 avril, 27 avril, 29 avril 2022, 3 mai 2022, 9 mai 2022, 17 juin 2022, 30 août 2022, 21 septembre 2022, 7 novembre 2022, 21 novembre 2022

b. Rencontres ponctuelles avec des services/acteurs extérieurs :

- Rencontre de Madame la Ministre de l'Aide à la Jeunesse Valérie Glatigny et Monsieur Piedboeuf: 21 janvier
- Rencontre SDJ – IPPJ Saint-Servais : 15 mars
- Rencontre Etincelle : 25 avril
- Rencontre Service de l'Aide à la Jeunesse de Namur et les AMO Namuroises : le 2 février et le 3 mai.
- Journée d'immersion au Centre Hospitalier Jean Titeca (hôpital psychiatrique – Unités de Traitement Intensif (UTI) pour adolescents KARIBU & KALLIMA) : 10 mai
- Rencontre Service Croix Rouge d'Yvoir – MENA : 14 juin
- Rencontre Cabinet d'avocats SVS : 21 juin
- Présentation SDJ à la Pommeraie : 20 avril.
- Présentation SDJ aux coach Participation : 27 juin.
- Rencontre interservices SOS VIOL : 25 octobre 2022
- Rencontre « référente assuétude » des Instituts Ilon-Saint-Jacques et Félicien Rops : 7 novembre 2022

c. Rencontres et actions de la coach participation :

- Animation du GT participation : 7 février, 31 mars, 17 mai, 4 octobre, 29 novembre
- Nouveau flyer sur les droits du patient (Plate-Forme namuroise de concertation en santé mentale) : 5 juillet, 25 juillet ; atelier ADOssée 29 juillet ; atelier Athanor, 1er aout.
- Participation au GT « précarité infantile » : 17 novembre

- Rendez-vous préparation colloque « C'est pas mon genre » : 13 juin, 1 août, 2 septembre, 9 novembre, 23 novembre, 8 décembre
- Discussion participation avec dispositif RETIS Kirikou : 14 juillet
- Comité de sélection projet nomade : 13 juillet
- Présence à la table ronde Psynam : 18 juillet, 30 août, 19 décembre
- Formation UNICEF : 12 décembre
- Rencontres nationales coachs participation francophones et néerlandophones : 7 mars, 28 mars, 9 mai, 27 juin, 26 septembre, 21 novembre
- Réunions coachs participation francophones : 20 juin, 18 août, 12 septembre, 24 octobre, 19 décembre
- Comité de réseau : 14 janvier, 17 février, 11 mars, 22 avril, 18 mai, 24 juin, 23 septembre, 20 octobre, 25 novembre, 16 décembre
- Comité de fonctions stratégiques : 12 janvier, 26 janvier, 9 février, 11 février, 23 février, 9 mars, 23 mars, 6 avril, 15 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 14 juillet, 25 août, 12 septembre, 17 octobre, 7 novembre, 5 décembre
- Réunions @tribu mobile : 17 janvier (longue durée), 24 février (petit enfance), 3 mars (crise)
- Rendez-vous avec professionnels : CLPS 21 janvier ; référente famille Psysalide 31 mai, beauvallon 17 mai
- Symposium de sa majesté la reine sur la santé mentale des enfants et adolescents : 24 juin
- GT investissement : 1er juillet, 15 juillet, 28 juillet, 4 août, 24 août, 26 août, 2 septembre, 9 septembre, 14 septembre
- Formation Maître De Terwangne – droit de la jeunesse : 4 mars, 20 mai
- Forum des jeunes : 1 avril
- Webinaire JAVA CRéSaM : 17 février
- Participation présentation appel à projet du CRéSaM : 25 mai
- Salon de l'entraide (CNP Saint martin) : 14 octobre
- Formation gestion de projet : 14 novembre, 9 décembre, 14 décembre
- Colloque pair-aidance, colloquium Peer-Support : 28 novembre
- Table ronde transition 16-23 ans : 10 mars
- Chaire ULB « Psychiatrie de Transition dans un Monde en Transition » : 6 mai
- GT Coach participation : 23 mai
- Assemblée des partenaires Kirikou : 16 juin
- Ateliers Athanor (vidéos semaine de la santé mentale): 1er septembre, 8 septembre
- Gala de la ville de Namur (représentation CRK) : 3 octobre

d. Interventions, contribution, colloques, séances d'informations, formations *données* :

- Formation La piqure de RAPeL - Faites un pas plus loin dans l'accompagnement social en logement : 26 avril, 3 mai, 10 mai 2022.
- Formations Jeunesse&Droit en Aide et Protection de la Jeunesse : 23 et 30 septembre
- Formation sur la Réforme du Droit Pénal Sexuel : 20 septembre 2022
- Intervention dans le cadre de la journée « les jeunes en situation de sans-abrisme et sanschez-soi » organisée à Bruxelles par la Fondation Roi Baudoin : le 10 octobre 2022.

e. Formations suivies :

- Formation Ennéagramme : 25 et 26 février ; 18 et 19 avril 2022 ; 4 et 5 mai.
- Formation d'équipe à la réduction des risques dans l'usage des drogues donnée par J. -Ph. Hogge de Modus Vivendi et Maurizio Ferrara, Psychologue chez Infor Drogue
- Formation organisée par l'InterFédération « Vers la régionalisation du secteur AAJ ? Quelles conséquences pour les services agréés ? » : 29 septembre.
- Formation de base AJ : 6, 8, 13, 15, 19, 29 septembre et 17, 24 et 28 novembre 2022
- Formation Jeunesse&Droit en Aide et Protection de la Jeunesse : 23 et 30 septembre
- Formation Jeunesse&Droit parcours du MENA : le 8, 15 septembre et le 4 octobre 2022
- Formation Droit de l'enfant dans le cadre du placement par Jeunesse et Droit : 19 avril 2022
- Formation Droit scolaire par Jeunesse et Droit : 21 avril 2022
- Formation bail étudiant par la fédération InforJeune: 22 avril 2022
- Formation autonomie et droits sociaux du mineur par Jeunesse et Droit : 2 et 9 juin 2022
- Formation droit familial par Jeunesse et Droit : 15 et 20 juin 2022
- Formation de base en genre par Le Monde selon les Femmes : 16 juin 2022
- Formation le mineur et la police par Jeunesse et Droit : 6 octobre 2022
- Formation l'EVRAS à l'ère numérique par le CréSaM : 24 novembre 2022
- Formation le mineur dans le droit pénal par Jeunesse et Droit : 9 et 16 décembre 2022
- Formation droit scolaire Fédération Infor Jeunes : 14 mai 2022
- Formation Fedepro « Mise à jour en législations et Actualités » : le 24 février.
- Formation de Directions SYPA – Ateliers autour de la fonction de Direction : 22 et 23 mars
- Certificat inter-universités : Approche multidisciplinaire des maltraitances infanto-juvéniles, 21 et 22 janvier, 18 et 19 février, 25 et 26 mars, 22 et 23 avril, 20 et 21 mai (TFF « « Violences domestiques liées à l'honneur ? » : accompagnement de première ligne en urgence »).
- Formation Jeunesse et Droit « Les jeunes et internet »: 17 et 24 novembre 2022

f. Colloques, journées d'études, tables-rondes... suivies :

- Webinaire « Comment bien interpeller le S.A.J. ? » dispensé par le S.A.J. de Namur : le 24 janvier 2022.
- Webinaire du Centre de Référence en Santé Mentale (CRéSaM) « Les "JAVA", des jeunes à la croisée des chemins » : 17 février
- Visioconférence « les Jeunes à la croisée des secteurs » présentée par le cabinet de la Ministre Glatigny : 6 octobre 2022.
- Table-Ronde organisée par Kirikou « Les jeunes de 16-23 ans » : le 10 mars.
- Contribution aux Assises de la Prévention : 22 avril, 13 mai, 19 septembre, 8 décembre
- Colloque organisé par Atouts « Les émotions au cœur de nos interventions » : 15 février.
- Journée de sensibilisation à « une approche sensible aux traumatismes dans la prise en charge des enfants et des jeunes » organisé par S.O.S. Village d'enfant en collaboration avec Madame la Ministre Glatigny : le 17 octobre
- Colloque Anthemis « Les métamorphoses du droit familial » : 5 mai
- Colloque Chaire de Psychiatrie de transition ULB « Quelle participation pour les jeunes dans la transition 16-23 ans ? » : 6 mai
- Colloque Christophe Adam organisé par l'Ecole de Criminologie de l'U.C.L. « l'Homme, cet ornithorynque » : 1^{er} Juillet 2022
- Congrès de pédopsychiatrie de l'équipe de liaison du CHRSM - site Meuse et du CNP Saint-Martin - Athanor « Traces et réminiscences à l'adolescence » : 12 mai
- Assises de la Prévention : 13 mai

- Journée d'étude SYPA « Interventions éducatives stratégiques. Comment activer le changement ? » : 10 juin
- Journée Team Building SYPA : 22 septembre 2022.
- Journée anniversaire de l'A.M.O. Mic-Ados « Tout commençait il y a 40 ans » : 15 septembre
- Webinaire Jeunesse et Assuétudes : comment agir en prévention : 20 mai 2022
- Sensibilisation genre et handicap par Handicaps et Sexualités : 12 septembre 2022
- Colloque - Fonds Houtman « Vivre enfant dans la migration » - 21 Octobre 2022.
- Séminaire « Quelle pistes pour accompagner les jeunes en rupture scolaire et sociale » organisé par la MADO : le 29 novembre 2022

g. Réunions Extraordinaires de Service

- Assemblée Générale : 2 juin
- Conseil Educatif : 28 juin

h. Accompagnement d'étudiants, de stagiaires et jury de mémoire

- Encadrement d'une stagiaire en troisième année du Baccalauréat en droit de l'Ecole Hennalux de Namur - département IESN : de Janvier à Mai (Laura Angot).
- Encadrement de septembre à décembre d'une stagiaire en criminologie étudiante à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve (Charlotte Petit).
- Participation au jury de mémoire pour une étudiante en troisième année du Baccalauréat Assistant Social de l'Ecole Henallux Namur (« Comment prévenir la perte du lien social en AMO ? ») : 31 août (Hortense Steenhout).

i. Interpellations - Conférence et Article de Presse :

- Article de presse « Qui sont ces jeunes sans-abri ? » réalisé par Madame Caroline Fixelles paru dans L'avenir le 10 octobre 2022 (*en Annexe*)



PROVINCE DE NAMUR
Le départ du procureur Vincent Macq, nommé à Mons PAGE 11

BELGA

FOOTBALL
Namur perd son coach, puis le match à Ganshoren PAGE 13



EDV - J.F.H. PICARD



ÉGHEZÉE
Nicolas n'est plus champion d'Europe de la coupe mulet P. 1

LUNDI 10 OCTOBRE 2022 - L'AVENIR.NET

l'avenir

NAMUR



FOOTBALL
Un autobus 3 exclusions
le Standard domine le choc wallon PAGES 2-

Qui sont ces jeunes sans-abri ?

SOCIÉTÉ
Selon une étude, un sans-abri sur cinq a entre 18 et 25 ans. À l'occasion de la Journée internationale des sans-abri, nous avons rencontré Tim. À 21 ans, il s'est retrouvé dans la rue. Sans tabou, il nous raconte son histoire. PAGES 2-4



ÉNERGIE
Ruée sur les chauffages d'appoint : comment faire le bon choix

TRONKAMP/STY

ÉCONOMIE
Après le chèque mazout, le fédér

21 ans et sans-abri : « On est borné »

Ce lundi, c'est la Journée internationale des sans-abri. Un phénomène aux multiples visages et aux multiples histoires. Un groupe est en forte augmentation : celui des jeunes adultes. Ils représentent 20 % des sans-abri recensés en Belgique. Rencontre avec l'un d'entre eux.

SOCIÉTÉ

« **J'**avais honte. Je n'ai pas osé l'avouer autour de moi. Ce n'était pas facile d'en prendre conscience. Il a fallu mettre son ego de côté. » Tim s'est retrouvé à la rue l'an passé. A 21 ans, le jeune homme a tout perdu à cause d'une arnaque immobilière. « J'avais un boulot, une copine, un appartement, je payais mes loyers... » Son vécu dans la rue. Tim en parle sans détour. Du pont en dessous duquel il dormait, des abris de nuit qu'il évitait. « S'ils ont des chenils, ils n'ont rien pour les autres animaux. Or, j'étais accompagné d'un cochon d'Inde. Et on ne peut avoir de sac dans les chambres. » Il évoque aussi les halls squattés pendant l'hiver. « On a eu quelques problèmes avec les concierges mais tant qu'on respectait les lieux, ils ne nous embaïtaient pas trop. » On ? « On est souvent en binôme. On est tous dans la merde dans la rue. Autant s'entraider. »

« On s'occupe facilement »

Pour le jeune homme, placé en foyer à 15 ans, la plus grosse difficulté, « ce n'est pas tant de vivre en rue. On s'occupe facilement pendant la journée. » Et notamment à faire la manche. « Ce n'est pas ce que vous croyez, lance le jeune. Ce n'est pas juste s'asseoir et tendre la main. Pour moi, c'est un appel à l'aide, c'est avoir des contacts humains hors SDF. » Face à l'interdiction de mendier en centre-ville, « il m'est arrivé de me faire embarquer par les flics. Tu te fais prendre l'argent que tu as reçu et tu passes entre 3 à 8 heures au cachot. Et le pire, c'est que tu te fais voler tes affaires laissées sur place. Ils ont aussi une fois laissé mon animal ! Il y a des

droits à respecter, on n'est pas des bêtes. »

La drogue, Tim en prend, comme la plupart des SDF, dit-il. « Ça nous fait oublier notre calvaire. Je n'arrive toujours pas à m'en sortir mais je ne me laisse pas aller. »

Drogue

Même si le jeune homme émarge au CPAS et bénéficie d'un revenu d'intégration sociale (1 150 €), « l'argent part vite, à cause de la drogue... » Retrouver un logement ? Il a essayé. « Mais les propriétaires se méfient des jeunes avec un RIS. » Un travail ? « Ce n'est pas facile. À la rue, il est souvent 3 h du matin quand on s'endort et on ne se réveille pas avant 15 h. Une vie de travail est incompatible avec la vie de rue. » Avec l'aide de son binôme plus âgé, Tim a appris où se laver, faire sa lessive, manger. C'est un autre jeune sans-abri qui va l'aiguiller vers le Service Droit des jeunes (SDJ) de Namur. L'ASBL, qui veille au respect des droits des 0-22 ans, a vu son nombre de dossiers exploser en 2021 et devenir de plus en plus complexes.

Des jeunes dans la rue comme Tim, Johanne Wyns, la directrice, en croise de plus en plus. « On est face à une génération qui est en souffrance en termes de droits : il faut remplir des tonnes de papiers pour le chômage, les allocations... ils doivent sans cesse justifier leur situation. J'ai l'impression que c'est aux moins outillés que l'on demande le plus. Il devrait y avoir un droit à l'erreur, surtout à cet âge-là, et il n'y en a pas beaucoup. » Johanne est frappée par les jeunes qu'elle rencontre : « Ce sont des jeunes très abimés par la vie. Il y a aussi un gros problème de consommation de drogue, avec des quantités folles très tôt. Certains me disent avoir bousillé leur rein avec de la kétamine à seulement 19 ans. »

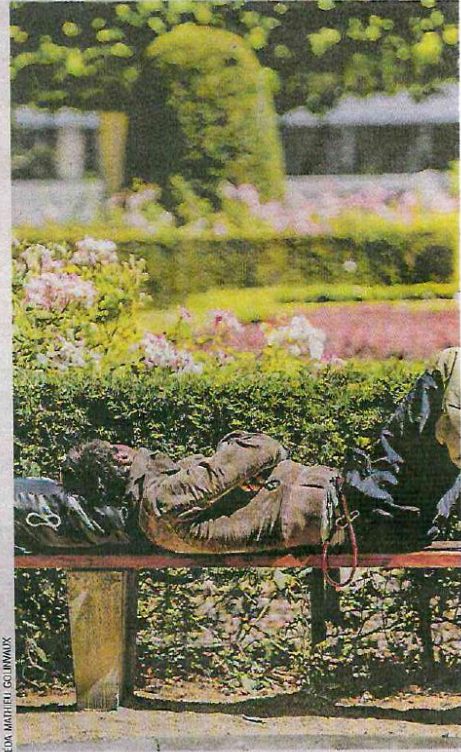
Assis aujourd'hui en face de Johanne, Tim s'est au début demandé ce que le SDJ pouvait faire pour lui. Ces jeunes manquent souvent de confiance envers les institutions. « Je me suis dit qu'ils pourraient passer quelques coups de fil, parce que je n'avais pas de téléphone, se rappelle Tim. M'aidé avec mes dossiers CPAS... parce que c'est compliqué. Ils sont venus plusieurs fois me chercher en rue, pour mes rendez-vous. Parce que je n'ai pas l'heure et que la drogue peut prendre le dessus... »

Le SDJ lui trouvera un premier logement : un kot étudiant grâce à un propriétaire connu du service. « La première nuit fut horrible, se souvient Tim. On se retrouve seul, dans un endroit fermé. On n'a plus l'habitude. On est dans un bâtiment qu'on ne connaît pas. On n'est pas à l'aise. » La cohabitation sera compliquée. « Les SDF font beaucoup de collectif. À un moment, ils n'en veulent plus », avance Johanne du SDJ. « On a besoin d'intimité », dit Tim.

« Un toit, une priorité »

Depuis septembre, le jeune homme habite un studio qu'il paie 350 € par mois. Il partage la toilette et la douche avec ses voisins de palier. « Il y a des trucs qui ne leur plaisent pas, je sais. Mais les SDF, ce sont mes potes et s'ils veulent passer chez moi, ils n'ont rien à dire. Pour les gens, on est tous des fouteurs de merde. Ça fait mal de l'entendre. Il faut arrêter ces préjugés. Il y a des SDF méchants, gentils, respectueux, irrespectueux, comme partout. » Avec un toit au-dessus de sa tête, Tim peut désormais son-

« Faire la manche, ce n'est pas juste tendre la main. C'est un appel à l'aide, c'est avoir des contacts humains, hors SDF. »



« Le sans-abrisme peut tomber sur n'importe qui. On n'est jamais à l'abri », assure Tim.

ger à l'avenir. « Un logement est une priorité lorsqu'on veut se reprendre en main, retrouver du travail, une vie sociale... C'est ce qui va tout débloquer car j'ai désormais une adresse. » Tim aimerait reprendre une formation pour travailler en toiture ou en tant que grutier, et essayer de diminuer la drogue. « Je vais vers un mieux. Ça fait partie de ma vie et j'espère que ça ne me retombera plus dessus. Mais le sans-

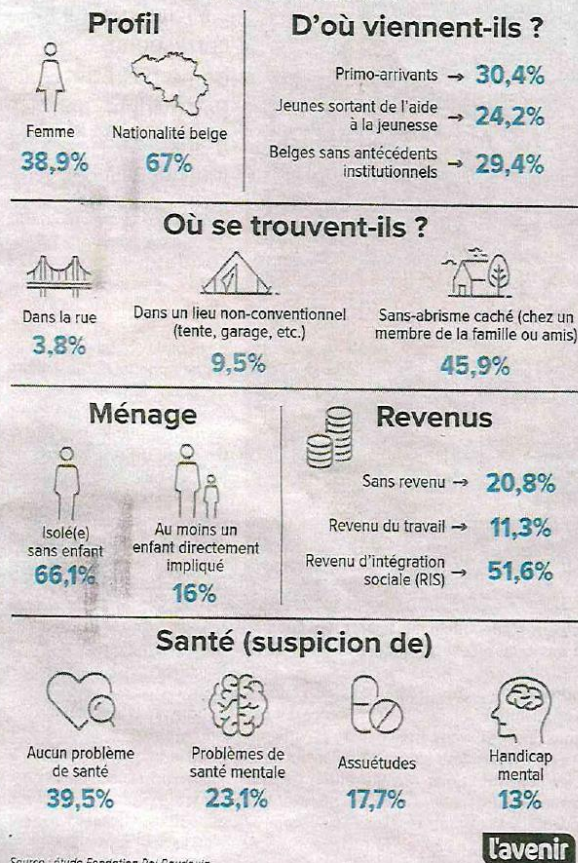
abrisme peut tomber sur n'importe qui. On n'est jamais à l'abri. »

Et quand on lui demande qui l'aurait aidé à sortir plus vite de la rue : « Les services sont pas toujours connus, les propriétaires pourraient être plusverts. Mais ce qui aurait pu m'aider, c'est surtout moi-même. J'avais peur de demander l'aide. En tant que jeune, on borné, on veut s'en sortir tout seul et on ne va pas chercher mains tendues. » Des mains c l'on accepte souvent « quand est au bout du bout » : « On on a la corde autour du cou qu'on se dit "p... je fais quoi là

CAROLINE FIXELLI

« On veut s'en sortir tout seul »

QUI SONT CES JEUNES SANS-ABRI ?



Source : étude Fondation Roi Baudouin

Combien de sans-abri en Belgique ? De nouveaux dénombrements fin du mois

« Pour lutter contre le sans-abrisme, il faut avoir des données claires et fiables. Le sans-abrisme est perçu de manière uniforme et stéréotypée. Or, on est face à des publics hétérogènes avec des besoins différents », justifie la Fondation Roi Baudouin. Or, il n'existe aujourd'hui que peu de données, si ce n'est un décompte bisannuel à Bruxelles. Depuis 2020, la Fondation soutient l'organisation de dénombrements du sans-abrisme. L'étude publiée ce lundi (lire ci-contre) se base sur des relevés dans 9 villes et régions belges : Arlon, Charleroi, Gand, Louvain, Namur, Liège, le Limbourg, le sud de la Flandre occidentale et la région de Vilvorde. De nouveaux dénombrements auront lieu fin octobre dans 19 zones en Wallonie (Tournai, Jodoigne, Wavre, Grez-Doiceau, Ottignies-LLN, Chaumont Gistoux, Walhain, Nivelles, Tubize, Rebecq), en Communauté germanophone et en Flandre (Anvers, BoomMechelen-Lier, arrondissement de Bruges, Midwest, Middenkust, (zorg)regio Kempen, Waasland). Des données destinées à mettre sur pied des politiques de lutte efficaces et ciblées. ca. f

Un sans-abri sur cinq a entre 18 et 25 ans

Une étude publiée ce lundi par la Fondation Roi Baudouin se penche sur le sans-abrisme chez les jeunes adultes.

Un adulte en errance sur cinq a entre 18 et 25 ans. C'est ce qui ressort d'une étude menée par l'UGent, la KU Leuven et l'UCLouvain, à l'initiative de la Fondation Roi Baudouin. Fin 2020 et fin 2021, des dénombrements de sans-abrisme ont été réalisés dans neuf villes et régions de Belgique. Sur 6 286 personnes identifiées comme sans-abri ou en absence de chez-soi, 1 208 avaient entre 18 et 25 ans. Qui sont ces jeunes ? Comment en sont-ils arrivés là ? Quels sont leurs besoins ?

Sur un canapé

D'après l'étude, ces jeunes sans-abri forment un groupe hétérogène mais avec des profils spécifiques et différents de ceux des sans-abri plus âgés. On apprend que 38,9 % des jeunes en errance sont des femmes (29,4 % chez les +26 ans). 51,6 % touchent un revenu d'intégration sociale (34,5 % chez les +26 ans) et 45,9 % vivent en situation de sans-abrisme caché (30,8 % chez les +26 ans) : « il y a moins de jeunes en rue. Ils trouvent plus souvent refuge temporaire sur un canapé chez un membre de la famille ou un ami », explique Martin Wagener de l'équipe de recherche de l'UCLouvain.

La durée de sans-abrisme est aussi plus courte que chez les sans-abri plus âgés : elle est récente pour un jeune sur 4, dure depuis 4 à 11 mois pour un jeune sur trois. 12,8 % sont sans situation stable de logement depuis plus de deux ans (contre 32,7 % chez les +26 ans). Comparé aux adultes, les jeunes en errance sont aussi plus nombreux à ne pas avoir de problèmes de santé. En revanche, il y a deux fois plus de (suspicion de) déficience mentale.

Un tiers de primo-arrivants

Selon l'étude, 30,4 % des jeunes sans-abri sont des primo-arrivants. 24,2 % sortent d'une institution d'aide à la jeunesse et 29,4 % sont sans antécédent institutionnel.

Ce sont les jeunes qui sortent d'une

institution que l'on va retrouver ci-dessus, dans un foyer d'hébergement qui font appel au RIS et ont nettement plus de problèmes de santé. Ceux sans antécédent vont trouver refuge chez des amis. « Ce sont des survivants, ils ont survécu à leur situation familiale et ont quitté la maison 18 ans ou ont été mis à la porte », témoigne un accompagnateur. Les primo-arrivants vont vivre plutôt dans une tente, un garage... et sont plus souvent sans revenu.

Conflit familial

Violence, assuétude, parents pauvres, parcours migratoire traumatisant, « leur situation est une succession d'événements de vie négatifs », constate le sociologue de l'UCLouvain. Le tout combiné à des mécanismes structurels d'exclusion sociale. Et le professeur de préciser : « il y a une diversité de parcours mais un rouge : 37,4 % expliquent leur situation par des conflits avec la famille (des amis). Il y a beaucoup de décrochage scolaire, un accès difficile au marché du logement – peu de propriétaires acceptent des jeunes avec un RIS -, un réseau informel limité, et une expérience négative de l'aide à la jeunesse. »

L'offre de services d'aide « peu adaptés » ne les aide pas à sortir de leur errance, cible l'étude : « Ils connaissent peu ces services, sont découragés par les procédures et le jargon peu compréhensible, se sentent ballottés », no Martin Wagener. Ces jeunes ne vont pas non plus dans les accueils de nuit perçus comme des lieux dangereux. Pour lutter contre le sans-abrisme des jeunes, l'étude pointe la nécessité d'une politique familiale et sociale préventive. « Il faut impliquer les écoles pour détecter au plus vite les soucis », estime Martin Wagener.

Il faut aussi une politique de transition entre l'aide à la jeunesse (jusqu'à 18 ans) et les services pour adultes, des solutions axées sur le logement (source de stabilité) et un accompagnement intensif des jeunes. « Il faut donner des moyens et du temps aux professionnels. Or, il n'y que 15 à 20 services spécialisés pour les jeunes, c'est très peu. »

CAROLINE FEXELLES



MES DROITS SONT COVID DE SENS !

Mes DROITS sont COVID' de SENS

MERCI MILLE FOIS D'AVOIR CLIQUÉ SUR CE LIEN
ET DE PRENDRE QUELQUES MINUTES POUR
T'EXPRIMER SUR LE DROIT À LA PARTICIPATION
DES JEUNES PENDANT LA PÉRIODE COVID.

TU VEUX EN SAVOIR PLUS SUR CE QUI A DÉJÀ ÉTÉ
FAIT ET VA ÊTRE FAIT GRÂCE À TES RÉPONSES ?

[EN SAVOIR PLUS >>>](#)

Qui est mieux placé que les jeunes eux-mêmes pour
s'exprimer sur ce qui aurait pu être pensé ou
organisé avec eux et non pour eux ; pour qu'ils se
sentent positivement inclus dans les décisions,
concernés, non-stigmatisés ?



Parce que le droit à la
participation des
jeunes,
C'est pas être dans
l'après coup,
C'est pas juste se
donner bonne
conscience en donnant la parole aux

jeunes sans proposer de solutions
concrètes.

QUESTIONNAIRE

POUR PARTICIPER, TU AS DEUX POSSIBILITÉS :

**VIENS RÉALISER UNE INTERVIEW DANS LES
BUREAUX DU SDJ LUX OU DU SDJ DE NAMUR.
OU PROFITE DU QUESTIONNAIRE EN LIGNE CI-
DESSOUS POUR T'EXPRIMER !**

*Libre à toi de répondre aux questions qui te plaisent, en toute
confidentialité. Nous n'utiliserons le contenu de tes réponses que
dans le cadre de la construction de notre capsule vidéo. Nous
n'aurons pas accès à tes données personnelles sauf si tu le souhaites.*

SDJ LUX

063/23.40.56
Grand-Rue, 28
6700 Arlon



SDJ NAMUR

0498/53.53.86
Rue Godefroid, 26
5000 Namur

TU PRÉFÈRES NOUS RÉPONDRE EN AUDIO ?

Enregistre ta voix et joins ton fichier en cliquant sur le bouton ci-dessous

Aucun fichier n'a été sélectionné
- *formats acceptés : wav, mp3, aac, m4a . MAX 20Mo*
(environ 15-20 minutes) -

! N'oublie pas de répondre aux 5 premières questions et de **cliquer sur Envoyer** en bas de page !

Tu es ?*

Masculin Féminin Non Genré

Quel est ton âge ?*

Pendant le confinement, tu étais principalement :*

Étudiant En formation / insertion professionnelle
 Travailleur Aucun

Tu as vécu les confinements principalement :*

En ville À la campagne

**Tu as vécu les confinements
principalement :***

Seul / Seule En famille En Couple En Kot
/ colocation En institution Autre

**Précise ta situation si tu as répondu
'Autre' à la question précédente :**

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

**Comment as-tu vécu la pandémie au
niveau de ta vie sociale ?**

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

**Comment as-tu vécu la pandémie au
niveau de ta vie familiale ?**

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

Comment as-tu vécu la pandémie au niveau de ta vie scolaire / socio-professionnelle ?

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

Est-ce que la pandémie a eu un impact sur ton rythme ou hygiène de vie ?

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

Le contexte sanitaire a-t-il entraîné pour toi une consommation de produits, renforcé ou diminué celle-ci ?

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

Le contexte sanitaire a-t-il entraîné une utilisation des écrans et/ou réseaux sociaux, renforcé ou diminué celle-ci ?

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

As-tu mis quelque chose en place concernant ton changement de rythme ou d'hygiène de vie / ta consommation de produits / ton utilisation des écrans / tes autres éventuelles difficultés ? Oui/non, pourquoi ?

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

Pour toi, qu'est-ce que le droit à la participation des jeunes ?

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

**Penses-tu qu'on a assez donné la parole aux jeunes pendant cette pandémie.
Oui/non ? Pourquoi ?**

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

Comment aurait-on pu donner la parole aux jeunes différemment

**(moyens, ressources, personnes clés,
...) ?**

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

**Après coup, on entend partout : « la
santé mentale des jeunes va mal ! ».
Qu'en penses-tu ?**

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

**En quoi est-ce important pour toi de
t'exprimer ?**

ÉCRIS TA RÉPONSE ...

**Est-ce que tu souhaites être
recontacté(e) par rapport à la
suite du projet ?**

Si oui, laisse nous tes infos !

**Ton nom et prénom, ou un pseudo de
ton choix :**

Ton adresse email :

Ton numéro de téléphone :

ENVOYER

SERVICE DROIT des JEUNES

Les Services Droit des Jeunes sont des services d'Action en Milieu Ouvert (AMO) qui assurent une aide sociale et juridique et, à la demande, un accompagnement du jeune. Nous veillons à ce que les institutions respectent le jeune et ses droits.



PARTENAIRES





Fiche vidéos « Mes droits sont covid' de sens » :

Le droit à la participation

Fiche à destination des professionnels souhaitant utiliser ces vidéos comme outils de travail avec des jeunes

« À 15 ou 45 ans, notre avis compte tout autant ». Tels sont les propos d'une jeune ayant participé à ce projet intitulé « Mes droits sont covid' de sens ».

La participation est une histoire de regard. Il s'agit d' « un processus émancipateur et citoyen, une manière d'entrer en relation avec l'autre »¹, c'est un paradigme au sein de notre société. Y réfléchir nous demande de repenser notre vision du monde, de l'autre, de nous-même et de nos interactions². Il s'agit de « faire avec » au détriment de « faire pour » au maximum³.

Dans le cadre des activités réalisées pour ce projet « Mes droits sont covid' de sens », nous avons fait le constat que la participation des jeunes est un **droit flou** pour eux. Beaucoup d'entre eux ne savent pas ce dont il s'agit, ni même qu'il s'agit d'un de leurs droits. Il est **difficile** pour eux **de conceptualiser** la participation. Toutefois, lorsque l'on creuse davantage avec eux et qu'ils comprennent concrètement ce dont il s'agit, ce droit leur est **très important**. Il est essentiel pour eux de comprendre la raison pour laquelle des décisions sont prises et d'être impliqués dans les décisions qui les concernent et/ou les intéressent d'une manière ou d'une autre.

Les jeunes ont besoin de s'exprimer et il est essentiel, y compris en temps de crise, de leur donner une place dans la société. En effet, ils le disent explicitement, "participer" donne un **sentiment d'appartenance** et **d'existence**. Ils ont des choses à dire et savent mieux que personne ce qu'ils vivent et ressentent.

Comment travailler avec ces vidéos ?

Ces trois vidéos, outils de prévention réalisés par les Services Droit des Jeunes de Namur et du Luxembourg, sont une introduction au droit à la participation et à l'importance de ce droit pour les jeunes. Elles sont visionnables par tout un chacun mais se destinent principalement aux professionnels en contact avec les jeunes. En fonction de votre réalité de terrain : au sein d'une classe, d'une maison de jeunes, d'une section hospitalière ou résidentielle par exemple, il vous est loisible de visionner ces vidéos et d'ouvrir le champ des possibles afin que ce droit à la participation ne soit pas juste un outil à la mode mais devienne effectif dans l'esprit de tous.

Ainsi, quoi de mieux que de questionner les principaux concernés sur la manière dont ils voient la participation au sein de votre milieu de travail ?

¹ N. Valsan, « Travail social. L'art de se rendre inutile », 2022

² *Ibidem*.

³ *Ibidem*.



Voici quelques exemples de questions à se poser/à leur adresser :

- Vos documents internes sont-ils suffisamment compréhensibles pour les jeunes et leur entourage ? Comment les rendre plus accessibles ?
- Pourquoi est-ce important pour eux de participer aux décisions de votre institution ?
- Quels outils pouvez-vous utiliser afin de donner envie aux jeunes de jouer un rôle dans l'évolution de votre institution ? Comment imaginer cet outil ?
- Comment adapter vos réunions afin qu'elles soient accessibles aux jeunes ?
- Que pouvez-vous mettre en place afin de sensibiliser les professionnels plus hésitants aux questions de participation des jeunes ?
- ...

Concrètement, comment aller toujours plus loin afin d'impliquer le jeune au maximum dans les questions qui le concernent directement ?

Cette liste n'est pas exhaustive et toute question peut leur être posée afin d'adapter au mieux la participation aux réalités de terrain que vous rencontrez.

Pour aller plus loin :

Il est important de permettre à ce paradigme actuel de progressivement s'enraciner et ainsi, de permettre aux jeunes d'être réellement acteurs de leur vie. C'est avec la volonté et les petites actions de chacun d'entre nous que nous verrons cet indispensable grandir de jour en jour. C'est un combat collectif qui appartient à chacun d'entre nous et c'est d'abord à l'intérieur de nous que les choses se passent⁴.

Tel que l'article 12 de la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant le dispose, le droit à la participation garantit aux jeunes qui sont capables de discernement de pouvoir s'exprimer librement sur les questions qui les intéressent.

Au besoin, les Services Droit des Jeunes de Namur et du Luxembourg vous proposent de vous accompagner dans cette démarche afin d'échanger au sujet du droit à la participation des jeunes.

N'hésitez pas à nous contacter directement au 081 22 89 11,

L'équipe des Services Droit des Jeunes de Namur et du Luxembourg

⁴ *Ibidem.*